



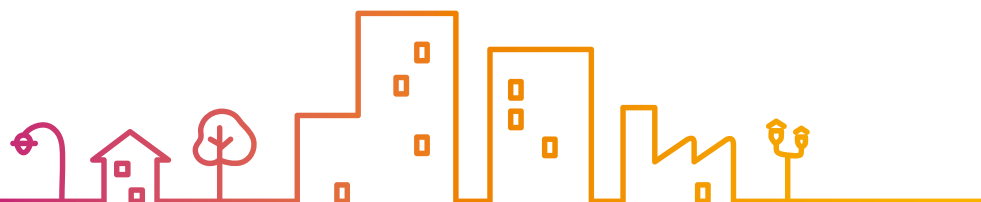
Sibelga
energizing the city

Rapport d'activités 2013



Sibelga

Rapport d'activités 2013



Sommaire

Éditorial	1
Sibelga prend des couleurs	2
Métiers & missions	3
2013 en un coup d'œil	4
Au contact des Bruxellois	6
Les réseaux, au cœur de nos métiers	14
Une expertise au service de l'environnement	22
Des tarifs et des services équitable	30
Sibelga, employeur et investisseur bruxellois	36
Corporate Governance	44
Statistiques	50
Lexique	62

Éditorial

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie, Sibelga a parcouru un beau chemin et a mis progressivement en place les moyens et les structures qui font d'elle une entreprise à part entière. L'année 2013 a encore connu deux étapes importantes. Le 1^{er} janvier, le retrait d'Electrabel de notre capital marquait ainsi notre totale indépendance vis-à-vis de tous les fournisseurs. Quatre mois plus tard, nous franchissons un nouveau pas avec l'émission réussie d'un premier emprunt obligataire. Ce succès rassure quant à notre capacité à financer nos futurs investissements. Il atteste aussi de la crédibilité de notre gouvernance et de l'image positive de notre actionariat public auprès des investisseurs, dont 40 % sont établis hors du pays.

Le nouveau Conseil d'administration, entré en fonction en juin, entend poursuivre dans cette voie. La représentation des dix-neuf communes dans les organes de gestion reflète la diversité des collègues communaux et y assure un réel pluralisme politique. Le nouveau Conseil garantit également que Sibelga continuera à s'inscrire dans les limites de son objet statutaire, à savoir la gestion des réseaux de gaz et d'électricité, l'éclairage public et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Nous voulons amplifier notre soutien aux communes, notamment dans la gestion énergétique performante de leurs bâtiments. Nos experts mettent à disposition des communes un service de comptabilité énergétique, dont les équipements électroniques sont maintenant installés. Les premières analyses indiquent un beau potentiel d'économies d'énergie encore à réaliser et sans investissements lourds.

En 2014, les consommateurs bruxellois devraient également profiter de la bonne gestion de notre entreprise, menée en intelligence avec les autorités régionale et communales. En effet, l'adoption prochaine de nouveaux tarifs pour la distribution d'énergie ne signifiera en aucun cas pour Bruxelles une hausse « de rattrapage » après trois ans de gel des tarifs.

Le Comité directeur



Sibelga prend des couleurs

Depuis de nombreuses années, nos rapports annuels rendent compte non seulement de nos activités, mais aussi des différentes facettes de la Région de Bruxelles-Capitale, et ce à travers des reportages photographiques inédits.

Petit à petit, les explications sur nos métiers, notre fonctionnement et nos spécificités ont également pris de l'importance, vous permettant de mieux connaître et comprendre notre entreprise. C'est donc naturellement que nous avons souhaité, cette année, mêler aux vues de Bruxelles des images de nos activités et de nos collaborateurs sur le terrain.

Cette édition 2013 est en outre l'occasion de rendre nos pages plus dynamiques et plus colorées, à l'instar de notre nouvelle identité visuelle. Nous espérons que vous aurez plaisir à les feuilleter !

Métiers & missions

Acheminer l'énergie dans toute la capitale

Sibelga exploite, entretient et développe les réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité pour répondre aux besoins des consommateurs bruxellois et de leurs fournisseurs d'énergie.

Contribuer au bon fonctionnement du marché

Sibelga garantit l'accès à ses réseaux aux différents opérateurs. Elle assure le relevé et le traitement de toutes les informations relatives aux compteurs, aux points de fourniture et aux données de consommation. Elle dialogue avec les consommateurs, les régulateurs, les fournisseurs, les communes...

Mettre son expertise au service des Bruxellois

Sibelga conçoit, construit, entretient et alimente en énergie l'éclairage public sur les voiries communales. Elle fournit de l'électricité et du gaz naturel aux consommateurs en difficulté disposant du statut de « client protégé » et aux consommateurs occasionnels sur la voie publique. Elle participe à la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz naturel.



2013 en un coup d'œil

Mars

Sibelga fait partie des 53 « Top Employers » belges. Pour la troisième fois, l'excellence des conditions de travail offertes par l'entreprise est reconnue. Le label est octroyé après enquête indépendante sur la stratégie et la mise en œuvre de la politique RH, le suivi du développement du personnel, etc. (voir page 40).



Mai

L'entreprise procède à une émission obligataire pour un montant de 100 millions d'euros à dix ans auprès de vingt-trois investisseurs différents. Cette opération est réalisée à des conditions extrêmement favorables pour Sibelga, société non cotée émettant pour la première fois (voir page 43).



Septembre

Le centre de formation est officiellement inauguré après une rénovation complète. Ces infrastructures permettent à Sibelga d'enrichir son offre de formations techniques, mais également d'offrir un confort logistique, pédagogique et technique de première classe à ses élèves, internes comme externes (voir page 38).

Avril

Un site pilote accueille à Etterbeek un test de télécommunication entre un poste de fourniture électrique et le dispatching via la fibre optique. À terme, cette technologie doit offrir à Sibelga une fiabilité totale dans le contrôle et la commande à distance de ses installations critiques en cas de panne majeure ou de black-out (voir page 19).



Août

Les travaux de remplacement de l'installation de cogénération du campus du Solbosch (Ixelles) démarrent. Ils finissent en octobre. L'ULB a en effet renouvelé le partenariat qui la liait depuis dix ans avec Sibelga (voir page 27).



Octobre

Sibelga fête ses dix ans et la fin de la rénovation de son siège du quai des Usines en organisant quatre grandes journées portes ouvertes, à destination de différents publics. À cette occasion, elle dévoile son nouveau logo (voir page 8).



Octobre

Les négociations institutionnelles sur la sixième réforme de l'État se concluent. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Elle prévoit notamment le transfert de la compétence en matière de contrôle des tarifs de distribution du fédéral vers les régions (voir page 34).

Novembre

Des arrêtés relatifs à l'exécution des chantiers en voirie entrent en vigueur. Ils organisent notamment la circulation des différents types d'utilisateurs de la voirie par des couloirs de contournement spécifiques. Ils améliorent également l'information des usagers et des riverains. Sibelga, concernée, adapte sa communication et sa procédure (voir page 17).



Novembre

Le site www.sibelga.be est récompensé par un « Belgian Usability Award » dans la catégorie « Public et non marchand ». Ce prix souligne l'accessibilité et la convivialité du nouveau site internet (voir page 9).



Décembre

Le site www.metrix.be disparaît. Il permettait aux Bruxellois d'encoder leurs index et de s'informer sur les relevés de compteurs effectués par la filiale de Sibelga. Depuis le changement d'identité visuelle, et dans un souci de simplification, la marque Metrix est en effet supprimée. Toutes les informations et fonctionnalités du sites sont rapatriées sur le site de Sibelga.

Décembre

Sibelga lance à Woluwe-Saint-Pierre un nouveau test en matière d'éclairage public. Plusieurs passages pour piétons sont équipés de dimming dynamique à LED, permettant de réduire le niveau d'éclairage de base et de l'augmenter lorsqu'un passant est détecté (voir page 29).

Au contact des Bruxellois





Électricité

694 540

points de fourniture

5 019 618 MWh

transportés

Gaz naturel

502 213

points de fourniture

11 327 850 MWh

transportés



À travers ses compteurs, installés dans chaque bâtiment et chaque foyer bruxellois, Sibelga apporte un service indispensable à la vie quotidienne.

AU CONTACT DES BRUXELLOIS

Une nouvelle image pour Sibelga

Les réseaux d'énergie se font souvent discrets en ville... Mais si l'on ouvre les yeux, on tombe inmanquablement sur une armoire électrique, une camionnette en intervention ou un releveur. Sans oublier l'éclairage public, présent et rassurant à chaque coin de rue. Car Sibelga est partout ! Il était temps d'harmoniser son image et de clarifier son rôle.

À la suite des changements profonds qu'a connus le marché de l'énergie ces dernières années, Sibelga ressentait le besoin et l'envie de faire mieux correspondre son image à sa raison d'être et son rôle dans le marché, recentré sur la gestion des réseaux. Après une analyse approfondie de son identité et de ses objectifs stratégiques, elle a décidé de développer un nouveau logo et une nouvelle identité visuelle complète. Il faut dire que son ancien logo, la « petite flamme bleue », datait de plus de 40 ans !

Sibelga veut aujourd'hui renforcer son rôle de relais entre les consommateurs d'énergie, les fournisseurs et les transporteurs, entre le réseau et les clients. Elle veut aussi souligner les compétences techniques qu'elle met au service de ses clients et, surtout, mettre en avant la proximité, l'écoute et les qualités humaines dont ses collaborateurs font preuve au quotidien.

Pour ce faire, elle a choisi un logo aux couleurs chaudes et dynamiques, formé d'une ligne circulaire évoquant, selon les perceptions de chacun, l'énergie, le mouvement, le réseau, la continuité et la flexibilité.

Un signe de renouveau

Plus qu'un changement de logo, Sibelga veut renforcer sa relation avec les Bruxellois. C'est pourquoi elle en profite pour revoir en profondeur ses supports de communication, pour les rendre plus simples et plus accessibles. C'est ainsi qu'elle a mis en ligne un nouveau site internet, dont les qualités ont été récemment récompensées (voir ci-contre).

Le gestionnaire des réseaux a voulu faire mieux connaître ses métiers lors de grandes journées portes ouvertes organisées en octobre. C'était également l'occasion de fêter officiellement ses dix ans et la fin des importants travaux de rénovation de son siège.

Ces initiatives ne sont que les premiers signes d'un repositionnement auquel l'entreprise se prépare pour les prochaines années. Après avoir participé à l'ouverture du marché et constitué les équipes et les outils indispensables pour jouer pleinement son rôle, Sibelga est prête pour de nouveaux défis, résolument tournés vers ses clients.



3 éléments clés de la nouvelle identité visuelle

Les couleurs : violet, fuchsia, rouge, orange et jaune

La ligne : déclinée en « skyline », elle évoque l'environnement urbain

La baseline : « Energizing the city »



3 questions à...

ELS AERTS

Co-fondatrice d'AGConsult, spécialiste de l'ergonomie et de l'architecture de l'information

Que sont les « Usability Awards », que vous décernez chaque année ?

Ces prix récompensent les nouveaux sites web belges qui offrent une navigation simple, des informations claires et faciles à trouver, des services en ligne... Ce sont des aspects cruciaux pour les sites actuels, qu'ils soient commerciaux ou non.

Sibelga a décroché la première place dans la catégorie « sites publics ou non marchands ». Pourquoi ?

Son contenu est clair et direct, et des images renforcent les messages plus complexes. Dans chaque rubrique, les pages récapitulatives donnent un bon aperçu des informations disponibles. Et les formulaires à remplir en ligne sont plutôt bien conçus !

Comment Sibelga peut-elle faire encore mieux ?

Par exemple en offrant une version mobile plus étendue, et des formulaires encore plus simples...

Quatre jours d'ouverture aux publics

En octobre, Sibelga a ouvert ses portes pendant quatre jours aux amateurs comme aux initiés, aux petits comme aux grands ! De nombreuses démonstrations, animations et explications avaient été conçues pour expliquer le monde de l'énergie et le métier de gestionnaire des réseaux de distribution.

Après une première soirée réservée aux partenaires du monde politique et économique, le quai des Usines a accueilli quelque 500 étudiants issus d'écoles techniques. Certains d'entre eux se seront peut-être découverts une vocation !

Pendant les deux dernières journées, un public plus familial a pris possession du site : les proches des collaborateurs ont pu voir les lieux de travail, tandis que le grand public a découvert les différentes facettes de l'entreprise.

AU CONTACT DES BRUXELLOIS

Donner un visage à l'énergie

Si la fonction première des « raccordements » est de connecter les bâtiments aux réseaux d'énergie, ils relient également les techniciens de Sibelga et les Bruxellois ! Que ce soit pour un relevé, une ouverture ou un renforcement de compteur, les occasions de rencontre ne manquent pas.



En participant à des inventaires sur le terrain, les releveurs contribuent à l'amélioration continue des bases de données.

10 000

installations électriques assainies avec le projet « Switch »

42 600

ouvertures de compteurs

Toute l'année, les releveurs parcourent les rues de la capitale pour relever les index de consommation. Ils se rendent annuellement chez les consommateurs résidentiels – c'est là une spécificité bruxelloise – et mensuellement chez les gros consommateurs (clients professionnels).

Au total, les releveurs ont pu relever 86,8 % des compteurs chez les petits consommateurs et 99,1 % des compteurs chez les gros consommateurs l'année dernière. 6,5 % d'index supplémentaires ont été transmis via l'Indexphone et le site web par les Bruxellois qui avaient manqué leur passage. Ces résultats ont permis de limiter les index à estimer à 6,2 %. Après validation, ces données de consommation d'énergie sont transmises aux fournisseurs pour qu'ils puissent facturer l'énergie et la redevance d'utilisation du réseau.

Il faut noter que les releveurs interviennent également pour des relevés de contrôle et pour des relevés ponctuels lorsqu'un client change de fournisseur. Dans ce domaine, la forte hausse de ces cas en 2012 (nécessitant 56 500 relevés d'index) s'est maintenue en 2013 (près de 66 000 relevés).

Le changement de look de l'entreprise a été l'occasion de simplifier les choses : désormais, les releveurs de sa filiale Metrix travaillent aussi sous la bannière Sibelga !



Le nombre élevé d'ouvertures et de fermetures de compteurs s'explique par le va-et-vient inhérent aux grandes capitales.

La présence quotidienne de ces collaborateurs sur le terrain en fait des sources d'informations précieuses pour les autres services. C'est pourquoi ils effectuent régulièrement des enquêtes qualitatives et quantitatives pendant leurs tournées (prendre des photos des raccordements, répertorier certains types de compteurs, etc.).

Le compteur, une plaque tournante

Par la force des choses, les compteurs, installations appartenant au gestionnaire des réseaux mais situées dans des domaines privés, amènent les Bruxellois à entrer en contact avec Sibelga.

- Ainsi, lorsqu'un consommateur s'installe dans un logement dont le compteur est fermé, il doit contacter Sibelga – après avoir conclu un contrat avec un fournisseur. À l'inverse, à la demande d'un client ou d'un fournisseur, et selon des conditions bien précises, Sibelga interrompt parfois la fourniture d'énergie.

En 2013, les techniciens ont ainsi réalisé 42 600 **ouvertures** et 17 000 **fermetures de compteurs**. Des nombres élevés qui s'expliquent notamment par le va-et-vient inhérent aux grandes capitales.

- D'autres techniciens ont la mission délicate de **limiter la puissance des compteurs électriques** (à 2 300 watts, selon l'ordonnance publiée en 2012) lorsque des clients éprouvent des difficultés à payer leur facture d'énergie. Cela se fait parfois à la demande du client lui-même, mais le plus souvent à la demande du fournisseur. Cette procédure est propre à la Région bruxelloise : dans les deux autres Régions, c'est le compteur à budget qui est utilisé. Bien entendu, ces interventions ne sont pas toujours très bien accueillies ; le personnel reçoit une formation spécifique pour gérer ces contacts difficiles.
- Mentionnons aussi l'activité de **remplacement systématique des anciens compteurs**, répondant à une obligation légale de métrologie.



Le nombre d'interventions pour des fusions de fusibles a déjà diminué de près de 15 % entre 2011 et 2013.



Des compteurs en hauteur

Avec ses 140 mètres, ses 41 étages et ses 252 appartements, la tour Upsite ne passe pas inaperçue ! Pour raccorder la plus haute tour résidentielle de Belgique au réseau électrique, Sibelga n'a pas non plus fait dans les solutions standard...

Habituellement, le branchement électrique s'arrête à la cave, où tous les compteurs sont regroupés. Ici, pour faciliter la distribution et éviter les baisses de tension, il a fallu prolonger ce branchement et placer un tiers des compteurs à la cave, un tiers à mi-hauteur et un tiers au sommet ! Une première pour Sibelga, tant du point de vue du nombre de compteurs que de leur répartition.

Pour répondre aux besoins des clients, Sibelga effectue de très nombreux travaux de raccordement aux réseaux. Il peut s'agir de placer, supprimer, déplacer ou renforcer un branchement ; placer un compteur supplémentaire ou un compteur bihoraire ; renforcer ou déplacer un compteur existant, etc. Ces travaux ont généralement lieu dans le cadre de nouvelles constructions ou de rénovations. Sauf pour les petits travaux sur les installations de comptage, des collaborateurs se rendent systématiquement sur place au préalable pour rencontrer les clients et établir le devis le plus adapté.

Des modernisations à plus grande échelle

Par ailleurs, Sibelga modernise certaines installations en fonction de ses propres programmes d'investissement (voir page 16). C'est le cas du projet Switch, qui concerne plus de 80 000 ménages et entreprises. Entamé en 2012, il consiste à assainir certains branchements électriques, à préparer le déploiement des compteurs intelligents et à apporter le confort des disjoncteurs aux clients disposant encore de fusibles. Ces travaux se déroulant hors tension, ils s'organisent rue par rue pour limiter l'impact des coupures d'électricité. À ce stade, le nord-est de Bruxelles a été couvert ; les communes concernées en 2014 sont Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Uccle et Forest.

Même si cette modernisation doit encore se poursuivre jusqu'en 2020, elle produit déjà des effets : le nombre d'interventions pour des fusions de fusibles a déjà diminué de près de 15 % entre 2011 et 2013.





Un autre programme de ce type démarrera en 2014. Il vise la suppression partielle des « colonnes montantes ». Il s'agit de tuyauteries parcourant certains immeubles à appartements pour alimenter en gaz les compteurs installés aux étages. Ces colonnes, souvent inaccessibles, sont difficiles à entretenir et les compteurs sont moins bien ventilés. C'est pourquoi Sibelga souhaite regrouper les compteurs dans les caves ou rez-de-chaussée, comme c'est d'ailleurs le cas dans 90 % des bâtiments bruxellois. Le projet touche prioritairement les colonnes vétustes ou sensibles de dix compteurs maximum.

Deux services particuliers pour les clients

Une mission de service public propre au gestionnaire des réseaux bruxellois consiste à prévenir les risques liés à l'utilisation du gaz naturel. Elle est remplie par le service Sécurité des installations intérieures de gaz (SIIG), qui répond à des demandes provenant des autorités publiques ou d'ASBL liées au secteur, mais également de certains ménages eux-mêmes. Le SIIG les aide gratuitement à évaluer les problèmes relatifs à leurs installations privées et propose des solutions. Fuite de gaz, brûleur mal réglé, absence de ventilation, mauvais tirage de la cheminée... les raisons d'intervenir ne manquent pas. Elles contribuent en tout cas à lutter contre les dangers du monoxyde de carbone. En 2013, le nombre total des visites effectuées s'élevait à 5 007.

De même, au titre de mission de service public, Sibelga approvisionne en électricité de nombreuses foires et événements festifs. Elle est le point de contact régulier de quelque 250 forains et des responsables de festivités professionnels, mais toute association ou tout particulier peut également faire appel à ce service.

Quartier par quartier, l'équipe Switch parcourt Bruxelles pour moderniser les branchements électriques les plus anciens. Un coordinateur de chantier visite les installations quelques semaines à l'avance. Le jour J, un surveillant met le réseau hors tension. Les techniciens sous-traitants reçoivent alors un carton vert, système simple qui leur garantit de travailler en toute sécurité.

Les anciennes « boîtes fonte » font place à des coffrets en plastique ; les compteurs sont munis d'un module embrochable (facilitant leur remplacement ultérieur) ; enfin, les fusibles sont remplacés par des disjoncteurs.

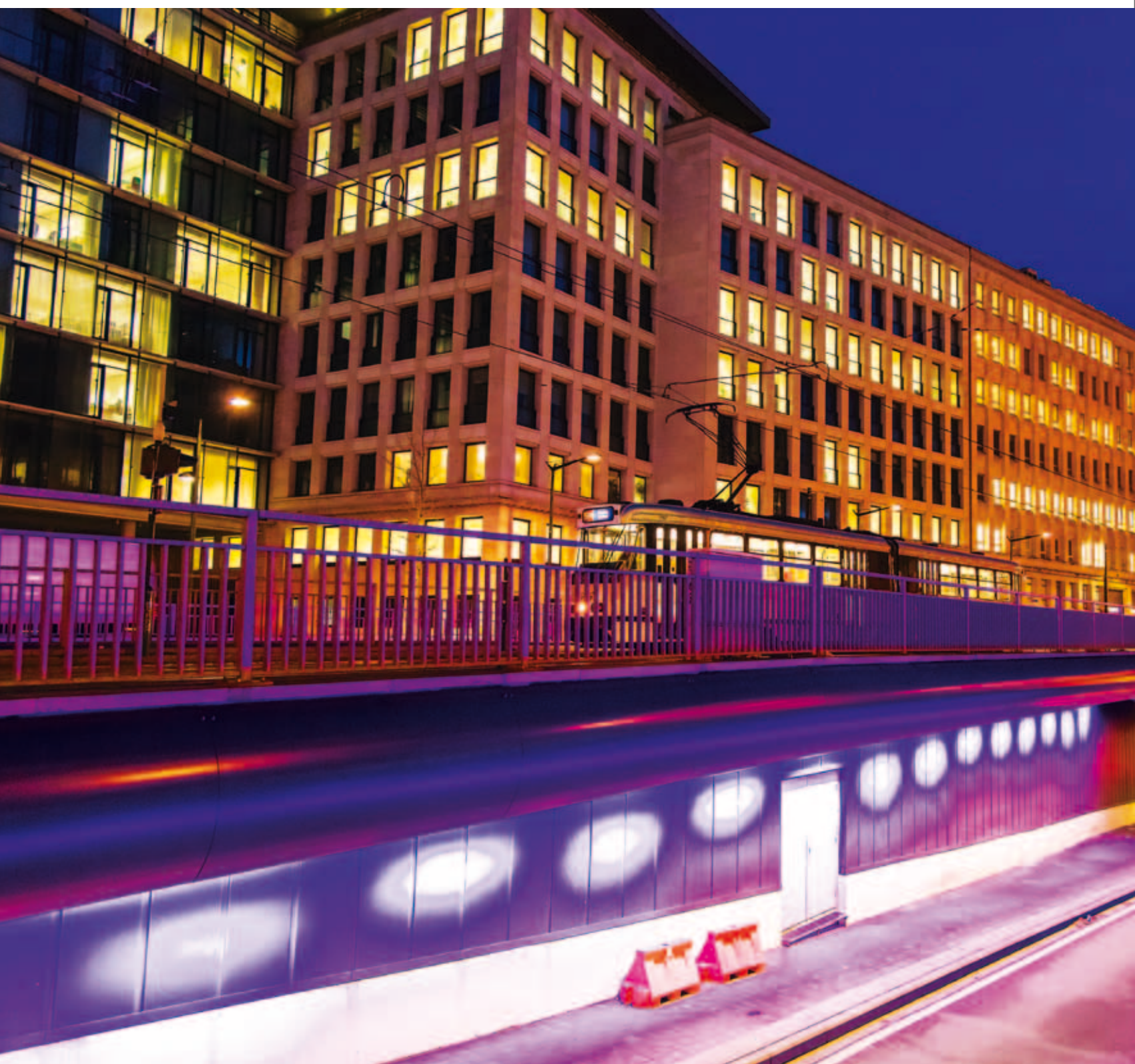
Cette alimentation nécessite l'installation d'armoires et de compteurs mobiles. Un acompte couvre le coût de raccordement et une avance sur la consommation puis, à la fin de la manifestation, une facture de clôture est établie sur la base de l'énergie réellement consommée.

À noter que les tarifs appliqués pour le raccordement, la gestion administrative et l'énergie sont fixés de manière à ce que le coût de cette activité soit nul pour la collectivité (les recettes couvrant l'ensemble des coûts). En 2013, ce sont 1,6 millions de kWh qui ont ainsi été facturés.

Des armoires électriques temporaires sont placées pour alimenter certains événements. Selon les cas, elles sont approvisionnées par une armoire basse tension, une boîte souterraine ou l'éclairage public.



Les réseaux, au cœur de nos métiers





Éclairage public

78 379

luminaires

92,1%

des réparations réalisées
dans les délais

Électricité

6 366 km

de réseaux haute et basse
tension

120 km

de câbles posés en remplace-
ment ou en extension



Gaz naturel

2 897 km

de réseaux moyenne et basse
pression

33 km

de conduites posés en
remplacement ou en extension

De la stratégie au chantier

Les travaux nécessaires à l'entretien et au développement des réseaux demandent une planification mûrement réfléchie, alliant notamment continuité de l'alimentation en énergie, coordination avec les autres intervenants, limitation des désagréments et contrôle des coûts.

Pour assurer un approvisionnement en énergie de qualité et pour répondre aux besoins de ses clients, un gestionnaire de réseaux doit entretenir et adapter en permanence ses infrastructures. Sibelga sélectionne et organise les travaux à mener en combinant au mieux les demandes externes et sa propre stratégie de maintenance.

- Chaque année, **les différents composants des réseaux sont évalués** et les éventuels manquements sont classés selon leur impact. Les solutions peuvent prendre la forme de chantiers ponctuels ou, quand il faut remplacer certains équipements sur tout le réseau, de véritables programmes.

En gaz, citons la suppression des conduites de gaz en fonte et en fibrociment, entamée dans les années 90 et qui se terminera en 2014. Une préparation importante a eu lieu en 2013 pour les derniers kilomètres, pas forcément les plus simples à traiter...

En électricité, les câbles basse et haute tension les plus vétustes font l'objet d'un remplacement en continu, tandis qu'un autre programme (« Switch », voir page 12) vise à moderniser certains branchements.

- Les **demandes de grandes puissances supplémentaires** de la part de clients sont une autre source importante de travaux.

Elles reflètent l'évolution de la ville, les développements urbanistiques, etc. que Sibelga se doit d'accompagner. En 2013, l'entreprise a ainsi participé au plus grand chantier immobilier du pays: la construction du nouveau siège de l'OTAN à Haren. Il s'agissait de raccorder le site aux réseaux et de renouveler ou dévier les conduites et câbles existants.

- Le **déplacement de canalisations** est d'ailleurs un motif important de chantier. Il est nécessaire lorsqu'une place ou une voirie est complètement réaménagée, comme la chaussée de Gand (Berchem-Sainte-Agathe) ou l'avenue Charles Woeste (Jette). L'année écoulée, trois chantiers concernaient le déplacement de conduites de gaz de 600 mm de diamètre (voir ci-contre). Des interventions spectaculaires, vu le poids de ces conduites (près de 100 kg par mètre) et la nécessité d'utiliser des grues télescopiques...
- Enfin, des travaux se planifient en fonction des **chantiers prévus par d'autres concessionnaires de voirie**. L'ordonnance du 3 juillet 2008 interdisant de rouvrir la voirie dans les trois ans suivant un chantier, il est important de saisir sa chance... Près de 1 000 demandes de coordination parviennent chaque année chez Sibelga.

Pour déterminer et organiser les travaux à effectuer, Sibelga combine au mieux les demandes externes et sa propre stratégie de maintenance.



Pour faire les arbitrages qui s'imposent, Sibelga suit différents principes. Elle vise d'abord à réaliser son plan d'investissements, qu'elle adapte régulièrement en fonction des demandes des clients. Elle privilégie les grands chantiers longitudinaux par rapport aux petits chantiers multiples, et veille à leur bonne dispersion géographique. Elle tient surtout compte très tôt de l'autre impétrant majeur qu'est Hydrobru. Toutes deux coordonnent un maximum leurs projets avant de demander les autorisations nécessaires aux communes ou à la Région.

Une fois ces autorisations reçues, les services techniques peuvent entrer en action (avec des sous-traitants). Le service de construction se concentre sur les modifications structurelles, tandis que les services d'exploitation se chargent des travaux de rénovation.

3 questions à...

CLAUDE MAERTENS

Responsable du service Voiries de la commune d'Evere

Dans quelles circonstances êtes-vous en contact avec Sibelga ?

Je suis régulièrement en relation avec les services qui planifient les poses de canalisation et les travaux aux raccordements. Quand des ouvertures de voirie sont nécessaires sur le territoire de la commune, je suis généralement informé bien à l'avance. Je dois dire que la collaboration se passe bien !

Y a-t-il un aspect des chantiers en particulier que vous voulez relever ?

Je trouve que la communication vers les riverains est bien faite, que ce soit les panneaux de chantier, les brochures ou les courriers déposés dans leur boîte aux lettres.

Quel est le chantier que vous retenir pour 2013 ?

Je pense aux travaux sur les conduites de gaz moyenne pression à l'avenue des Anciens Combattants, assez impressionnants !



De nouvelles règles pour les chantiers

Depuis le 1^{er} novembre, de nouveaux arrêtés d'application concernant l'exécution des chantiers en voirie sont en vigueur. Ils prévoient plus de transparence et de communication autour des chantiers. Ils visent également à aménager des passages pour chaque type d'utilisateur, usagers faibles en tête.

En 2014, Sibelga devra par ailleurs utiliser Osiris, la plateforme centralisant les procédures d'autorisations pour les communes et la Région.

LES RÉSEAUX, AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

Gérer les réseaux au quotidien

3 223

interruptions de l’approvisionnement en basse tension

5 147

déplacements suite aux appels « odeur gaz »

Chaque jour, les collaborateurs de Sibelga entretiennent, exploitent et contrôlent les réseaux pour que l’énergie circule partout à Bruxelles.

Un maillage électrique

L’électricité est introduite sur le réseau bruxellois via 48 postes de fourniture reliés au réseau haute tension d’Elia. Une centaine de postes de répartition et de dispersion, 3 088 cabines de distribution « réseau », 2 852 cabines « clients » et 5 552 armoires électriques et boîtes souterraines prennent le relais pour transformer et acheminer, via plus de 6 000 kilomètres de câbles, l’électricité jusqu’aux clients.

Tout au long de l’année, ces infrastructures sont contrôlées, entretenues et modernisées. Pour les postes de fourniture, à côté de la maintenance des disjoncteurs, des relais, etc., des rénovations complètes ont lieu chaque année. En 2013, ce fut le cas pour les postes De Brouckère et Taciturne (Bruxelles-ville). Le poste Baron Dhanis (Etterbeek), rénové en grande partie en 2012, a également été finalisé.

Chacune de ces modernisations fait l’objet d’une étude approfondie, visant à déterminer les équipements et les configurations adaptées au volume disponible, à ordonner le démontage et l’installation du nouveau matériel pour éviter toute rupture de l’alimentation, à rénover le local en tant que tel... Une fois rénové, un poste est « bon » pour 50 ans !

Le programme de rénovation des cabines et du réseau électrique a été quelque peu ralenti ces trois dernières années, le temps d’y voir plus clair sur l’évolution des réseaux intelligents. Dans ce contexte,

72 cabines ont été rénovées en 2013, tandis qu’une douzaine de nouvelles cabines ont été installées. Quand elles se trouvent dans des fosses, c’est l’occasion de les équiper de transformateurs étanches, suite au test positif mené en 2012. De quoi mieux résister aux intempéries.

Rétablir l’alimentation au plus vite

Une quinzaine de personnes participent au rôle de garde chaque semaine, de manière à pouvoir intervenir à toute heure en cas de problème sur le réseau. Une nouvelle organisation a été mise en place pour mieux tenir compte du fait qu’une partie des techniciens participant à la garde ont moins de dix ans d’expérience. Afin de rétablir l’alimentation au plus vite en cas de coupure en basse tension, des collègues très expérimentés les assistent par téléphone ou sur le terrain pour les aider à prendre rapidement les bonnes décisions.

Au total, il y a eu 219 incidents en haute tension impliquant des coupures pour les clients (dus au réseau de distribution ou au réseau de transport, en amont), et 3 223 interruptions de l’approvisionnement en basse tension. Si la plupart d’entre elles se résolvent en quelques minutes, 6 % ont été de longue durée (plus de 6 heures), de sorte que la moyenne de durée d’interruption est de 2h32.



Il y a haute tension et haute tension

La modernisation de certains postes de fourniture (ci-dessus : poste Baron Dhanis avant/après) est pensée dans l'optique d'une conversion ultérieure à une tension plus élevée. Partageant le souhait d'uniformisation d'Elia, Sibelga élimine en effet progressivement les zones où le réseau à haute tension n'atteint que 5 000 ou 6 000 volts. Objectif : le standard 11 000 volts.



La fibre optique, un nouveau « fluide » pour Sibelga

Plus encore qu'aujourd'hui, la gestion des réseaux passera demain par le contrôle à distance et la transmission de données... Pour garantir le télécontrôle de ses installations et pour pouvoir poser certains choix technologiques importants en connaissance de cause, Sibelga mène différents tests.

Après un projet pilote concluant en avril, le gestionnaire bruxellois a ainsi décidé de constituer son propre réseau de télécommunication en fibre optique. Objectif principal : continuer à télécommander et télécontrôler les postes de fourniture et de répartition (électricité) ainsi que les stations d'achat (gaz), même en cas de panne majeure ou de black-out. En effet, les solutions télécom actuellement utilisées n'offrent pas une fiabilité totale. En tout, 180 kilomètres de fibre optique seront posés d'ici à 2018 pour relier ces installations au dispatching.

Une grande partie du réseau sera placée dans des gaines « d'attente » déjà posées lors de gros chantiers coordonnés et dans des conduites de gaz désaffectées. Ces travaux devraient donc avoir des conséquences limitées sur la mobilité.

Quant aux cabines « réseau », elles sont trop nombreuses pour recourir à ce système. Or, 750 d'entre elles sont motorisées et doivent être télécontrôlées. Avec l'arrivée attendue des compteurs intelligents, elles vont aussi collecter de très nombreuses données de comptage, qui nécessiteront du haut débit... C'est pourquoi Sibelga teste actuellement la Broadband Powerline (BPL). Cette technologie permet d'utiliser les câbles électriques existants pour transmettre les informations depuis ces cabines jusqu'aux postes de fourniture (la fibre optique prenant ensuite le relais). Neuve dans le secteur, elle suscite déjà l'intérêt des autres gestionnaires de réseaux !

Gaz : une surveillance « high tech »

Côté gaz, le réseau compte 7 stations de réception, alimentées par le réseau haute pression de Fluxys, 7 déversoirs, 450 cabines « réseau » et près de 2 900 kilomètres de canalisations. En 2013, 7 de ces cabines réseau ont été rénovées et 3 nouvelles ont été mises en service.

Pour garantir la sécurité du réseau, la totalité des conduites est parcourue en trois ans. La détection systématique des fuites se fait depuis peu à l'aide d'un méthanomètre couplé à la géolocalisation. Il rend le travail plus efficace sur le terrain et, grâce à l'encodage automatique des données, allège le travail administratif. Totalement au point depuis 2013, il a permis de réduire la main d'œuvre nécessaire de moitié.

Détecter les chantiers à risques

Le contrôle du réseau passe aussi par la surveillance de certains chantiers. C'est que les conduites sont trop souvent endommagées lors de travaux menés par des tiers. Sibelga veut détecter et surveiller plus particulièrement les chantiers à risques, en croisant les demandes de plans des entrepreneurs et les données sur ses infrastructures. L'automatisation des « alertes » est complexe et doit encore être améliorée, mais de premières actions ont déjà pu être prises. Lorsqu'un tel chantier est identifié, des informations complémentaires, voire une brève étude de risques, sont demandées à l'entrepreneur. Si nécessaire, un collaborateur se rend sur place lorsque les travaux débutent.

Le dispatching envoie une équipe d'intervention à la moindre odeur de gaz suspecte (5 147 déplacements suite aux appels « odeur gaz » en 2013). C'est là l'une des missions des équipes dites « de première intervention » (voir ci-contre).

Pour garantir la sécurité du réseau de gaz, la totalité des conduites est parcourue en trois ans à l'aide d'un méthanomètre.

Le quotidien de la « 1^{re} intervention gaz »

Les équipes de première intervention se mettent en route dès qu'une odeur de gaz est signalée. Leur premier souci : mettre en sécurité les personnes et localiser au plus vite la fuite éventuelle pour y remédier. Quand il n'y a pas d'appels, elles se chargent de réparations et de contrôles (ci-dessous : réalisation d'un sondage en sous-sol et contrôle de la pression avec un manomètre).



Un autre type de réseau : l'éclairage public

Depuis 2005, la quantité de luminaires à entretenir, à réparer ou à remplacer est en légère mais constante augmentation (+ 10 000 unités). Pour mieux tenir compte des piétons et des usages urbains, on place en effet des points lumineux moins puissants, plus bas et plus rapprochés, ce qui implique d'en placer davantage.

En 2013, Sibelga a renouvelé près de 3 400 luminaires (c'est-à-dire les infrastructures de support). Elle a également remplacé près de 29 000 lampes dans le cadre de l'entretien systématique. Les remplacer tous les deux ou trois ans, selon leurs caractéristiques, avant qu'elles n'arrivent en fin de vie, contribue à minimiser le nombre de pannes. On lira par ailleurs (page 28) les efforts que réalise Sibelga pour éliminer les lampes les moins performantes du point de vue énergétique.

Les équipes techniques sont intervenues pour 7 489 dépannages, soit une diminution assez sensible par rapport aux années précédentes (par exemple, 8 852 pannes en 2012). 92,1 % des réparations ont été réalisées par les techniciens de Sibelga et par les entrepreneurs sous-traitants dans les délais fixés avec les communes dans le code de qualité : dans les cinq jours ouvrables pour une ampoule éteinte et dans les 48 heures pour une panne plus étendue (trois points lumineux consécutifs ou plus touchés).

Les pannes peuvent être signalées par téléphone, via le site sibelga.be et, depuis 2013, depuis une application mobile. Ajoutons que Sibelga a démarré un dialogue constructif avec les responsables de la plateforme Fix My Street (permettant de signaler toute défectuosité de l'espace public). Elle examine comment y intégrer le signalement des pannes d'éclairage public sans nuire à l'efficacité du processus actuel.

Mieux vaut prévenir...

En remplaçant les lampes de manière systématique, Sibelga optimise les coûts de fonctionnement et maintient un taux de panne aussi faible que possible. Toutes les lampes d'une même zone et d'une même durée de vie sont remplacées en même temps, peu de temps avant la fin de leur durée de vie théorique.



Une expertise au service de l'environnement



nnement



Partenaire des communes, Sibelga développe la « comptabilité énergétique » et cherche à encore améliorer les performances de l'éclairage public.

5 à 30 %

d'économie d'énergie possible grâce à NRClick

19 419

certificats verts pour les unités de cogénération en partenariat

88,4 %

du parc d'éclairage public composé des lampes les plus efficaces



Partenaire des hôpitaux, campus, gestionnaires d'immeubles, etc., elle propose ses services en matière de chauffage par cogénération.

NRClick, pour des bâtiments publics exemplaires

Toutes les communes bruxelloises peuvent désormais utiliser NRClick, l'outil développé à leur intention par Sibelga pour suivre la consommation de leurs bâtiments. L'entreprise les assiste par des diagnostics sur le terrain et l'analyse des données de consommation.

1 200
bâtiments monitorés

192
dataloggers installés

Grâce à NRClick, les responsables Énergie peuvent suivre les consommations énergétiques de leurs écoles, bureaux, bibliothèques, etc. Ils peuvent également comparer ces performances avec celles de bâtiments ayant la même affectation dans d'autres communes et s'inspirer des « bonnes pratiques ». Pour les 200 bâtiments les plus importants, les consommations d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur ou autre combustible sont enregistrées tous les quarts d'heure par des « dataloggers » et transmises à une application informatique.

Après une période de test en 2010, les deux années suivantes avaient été consacrées à l'installation de dataloggers supplémentaires et à la collecte des données de comptage. En 2013, l'accent a pu être mis sur l'utilisation de ces données. Les premières analyses indiquent que ce sont les homes, ateliers, centres sportifs et écoles qui ont les consommations spécifiques moyennes de gaz les plus élevées. C'est donc là que devraient se concentrer les efforts. Les données récoltées permettent également d'identifier les bâtiments qui, justement, s'écartent des moyennes – que ce soit dans le bon ou dans le mauvais sens.

À noter que NRClick est capable de générer automatiquement des alarmes quand des comportements s'écartent des profils de consommation enregistrés (fuite d'eau, passage anormal d'un mode jour/nuit à un mode 24h/24, etc.). Cette fonctionnalité a été testée pour la première fois en 2013.

KOEKELBERG - ÉCOLE PRIMAIRE

Optimisation de la régulation

Malgré une rénovation récente avec du matériel très performant, les chaudières ne fonctionnent pas au mieux (pas de condensation, heure de démarrage mal réglée...). Après quelques réglages, elles condensent et les consommations diminuent, sans inconfort pour les occupants. Des économies sont encore possibles en tenant mieux compte des congés.

Période d'observation :
décembre 2013 - mars 2014

Gain sur consommations* :
10% / 3 mois (soit 2 tonnes de CO₂)

Gain financier (TVAC) :
500 € / 3 mois

Investissement :
0 €

UCCLE - PISCINE

Suivi du rendement des chaudières

Deux chaudières de type identique fonctionnent en cascade. Les données récoltées par NRClick mettent en évidence une variation de 10% dans le rendement selon la chaudière en service. Il est conseillé à la commune de favoriser le fonctionnement de l'une, le temps de résoudre le problème de performances de l'autre.

Période d'observation :
octobre 2013

Prise d'action :
en cours

*consommations normalisées (hors variations climatiques)



Les Bains de Bruxelles sont l'une des piscines communales suivies par NRClick. Le responsable NRClick chez Sibelga y rencontre le responsable Énergie à la ville de Bruxelles.

De premiers résultats sans aucun investissement

L'équipe NRClick a en outre réalisé près de trente visites sur le terrain au cours de l'année. Toutes révèlent un potentiel d'actions simples à mener pour économiser de l'énergie, parfois même en améliorant le confort. Il s'agit bien souvent de régler finement les installations en tenant compte de l'occupation réelle des bâtiments et des besoins en chauffage, eau chaude et ventilation que cela représente.

BERCHEM-SAINTE-AGATHE - CENTRE SPORTIF

Amélioration du « cosinus phi »

Le cosinus phi de l'installation électrique est globalement mauvais tous les mois (consommation excessive d'énergie dite « réactive »). Cela engendre des pénalités financières via les frais de distribution. Placer un condensateur fixe dans l'installation résoudrait ce problème la majeure partie de l'année.

Période d'observation :
2013

Prise d'action :
pas encore réalisée

Gain financier potentiel :
1 000 € / an

Investissement estimé :
500 €



Les régulations des chaufferies rénovées peuvent en effet être très performantes, à condition d'être correctement paramétrées ! Cela est malheureusement rarement le cas et le potentiel global d'économies est rarement atteint. Le service NRClick peut précisément aider les communes en ce sens.

Dans neuf des trente endroits visités, les actions correctrices ont pu être directement menées. On lira ci-contre des exemples concrets d'améliorations apportées ces derniers mois, généralement avec un investissement nul ou très faible.

Force est de constater qu'il existe une grande disparité, selon les communes, entre les connaissances techniques, le temps disponible et les possibilités d'actions directes. Pour plus d'efficacité, il a donc été proposé aux communes de prendre l'initiative en 2014 d'indiquer les sites qui peuvent faire l'objet de visites et de mesures correctrices immédiates.

Signalons enfin que NRClick peut être riche d'enseignements pour les communes envisageant de poser des panneaux photovoltaïques. En croisant des puissances théoriques avec les données de consommation et l'ensoleillement réels sur une période donnée, on peut dimensionner l'installation pour auto-consommer un maximum de l'énergie produite.

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Déjà une longue histoire avec une technologie d'avenir

Depuis presque vingt ans, Sibelga est spécialiste en cogénération, cette technologie consistant à produire de l'électricité et de la chaleur à partir d'un même combustible. Son rendement, généralement 15% supérieur aux productions séparées, engendre de sérieuses économies d'émissions de gaz à effet de serre.



Les cogérations en partenariat

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| 1 Quai des Usines | Bâtiment industriel |
| 2 Arts et Métiers | École |
| 3 Villas de Ganshoren | Immeuble à appartements |
| 4 Parlement flamand | Bureaux |
| 5 CHU Brugmann (jusqu'en 2013) | Hôpital |
| 6 ULB Solbosch | Campus universitaire |
| 7 UZ Brussel (jusqu'en 2013) | Hôpital |
| 8 Essegheem I | Immeuble à appartements |
| 9 Essegheem II | Bureaux |
| 10 Cinquantenaire (2014) | Musée & bureaux |
| 11 Parc Forum (2014) | Immeuble à appartements |
| 12 Les Mouettes (2014) | Immeuble à appartements |

La cogénération est l'un des moyens soutenus par la Région de Bruxelles-Capitale pour lutter contre le réchauffement climatique.





Après une première expérience réussie, l'ULB et Sibelga poursuivent leur partenariat pour une nouvelle période de dix ans.



Sibelga propose principalement de la cogénération « en partenariat » aux clients ayant d'importants besoins en chaleur. Le principe est le suivant: elle prend en charge tous les coûts d'étude, de construction, de raccordement et d'exploitation de l'installation. Elle réinjecte sur son réseau l'électricité produite pour compenser les « pertes réseaux » et elle perçoit les certificats verts auxquels l'installation donne droit. Quant au client, il bénéficie de la chaleur produite à un prix intéressant.

Le parc d'installations de cogénération est en perpétuelle évolution, notamment parce que leur durée de certification est de dix ans. Au terme de cette période, le client peut décider de renouveler l'expérience; c'est le cas du campus Solbosch (ULB), où une rénovation complète a eu lieu en 2013. En revanche, les installations du CHU Brugmann et de l'UZ Brussel ont cessé leur activité sous cette forme, respectivement en février et en octobre.

De nouvelles unités font également leur apparition, comme sur le site des musées royaux du Cinquenaire et dans les complexes d'immeubles à appartements Parc Forum et Les Mouettes. Après la conclusion des contrats début 2013, les travaux ont débuté à l'automne pour la première et démarreront en 2014 pour les deux autres. Toutes trois seront ainsi opérationnelles pour la prochaine saison de chauffe. Au total, le parc représentera alors une puissance installée de près de 12 MWe.

5 500 tonnes de CO₂ évitées

Pour obtenir le meilleur rendement de ces installations, l'équipe « Cogénération » suit quotidiennement leurs performances, analyse les résultats et décide des corrections nécessaires. Pour ce faire, elle recourt entre autres au système NRClick (voir page 24), qu'elle contribue ainsi à tester et à améliorer.

La cessation des activités de deux installations mentionnée plus haut a eu un impact important sur les productions électriques et thermiques du parc l'année passée. Celui-ci présente néanmoins de très bonnes performances, avec une augmentation notable de son rendement électrique. Les installations ont pu tourner un peu plus de 44 000 heures, fournissant 45,9 millions de kWh au réseau électrique et 40,5 millions de kWh sous forme de chaleur aux partenaires concernés. Elles ont par ailleurs généré 19 419 certificats verts et permis d'éviter l'émission de plus de 5 500 tonnes de CO₂.

À la carte

À côté de la cogénération en partenariat, Sibelga fournit deux autres services aux clients soucieux d'investir dans cette technologie. Elle réalise ainsi des études relatives au dimensionnement, à la rentabilité, à la composition des cahiers des charges et au suivi du chantier d'intégration de nouvelles unités. L'année dernière, une de ces études a été lancée pour l'hôpital d'Ixelles. Le chantier de construction aura lieu à l'été 2014.

Elle exploite également des installations pour le compte de tiers, de manière à en assurer un fonctionnement optimal. C'est le cas de trois clients à l'heure actuelle. Un nouveau contrat de ce type a en effet été conclu avec la commune d'Auderghem. Il permet à l'équipe d'enrichir ses compétences, puisqu'il s'agit d'une première expérience avec des moteurs fonctionnant à l'huile de colza.

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Du dimming en éclairage public ?

Depuis de nombreuses années, Sibelga développe une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie en éclairage public. À tel point que le parc est déjà composé à plus de 88 % des lampes les plus efficaces. Mais cela ne l'empêche pas de tester de nouvelles technologies comme le dimming, le télécontrôle et les LED.



1 %

part de l'éclairage public dans la consommation électrique totale à Bruxelles

1 067

lampes au mercure haute pression supprimées

Le réseau d'éclairage des voiries communales bruxelloises (soit $\frac{3}{4}$ des voiries de la Région) se compose aujourd'hui d'environ 78 000 luminaires. Chaque année, quelque 5 % du parc sont renouvelés. Depuis longtemps, Sibelga cible prioritairement les lampes les moins performantes du point de vue énergétique. Il s'agit principalement des lampes au mercure haute pression, qui ne seront plus commercialisées à partir d'avril 2015, conformément à la directive européenne « Ecodesign ». Fin 2013, il en restait un peu moins de 5 200 sur le réseau. Le programme de remplacement se terminera fin 2016.

Retour sur le banc d'essai

Vu l'efficacité énergétique qui le caractérise déjà, le réseau d'éclairage public a une consommation électrique modérée : l'année écoulée, celle-ci a représenté seulement 1,03 % de la consommation totale en Région bruxelloise !

Le dimming appliqué à l'éclairage des passages pour piétons est actuellement testé aux abords de sept écoles de Woluwe-Saint-Pierre.



C'est donc dans des « niches » que des gains peuvent encore être envisagés. C'est pourquoi Sibelga a lancé ces quatre dernières années plusieurs projets liés à des enjeux énergétiques, souvent en collaboration avec les communes. Ceux-ci visent à tester différents fournisseurs et différentes technologies, pour savoir si elles sont prêtes et adaptées pour le réseau d'éclairage de Sibelga. Il s'agit du réglage de l'intensité lumineuse, de la gestion à distance des points lumineux, de l'utilisation de LED, etc., parfois combinés entre eux. Fin 2013, de nouveaux relevés ont permis de tirer des conclusions pour les sites équipés de dimming.

- Un système de dimming préprogrammé est installé dans le quartier du Neerpede à Anderlecht. Après réglage en usine, il calcule automatiquement l'heure correspondant au milieu de la nuit et diminue la puissance durant six heures réparties avant et après cette heure de référence. Ce système a maintenant prouvé sa maturité et sa fiabilité. Pour cette installation, les économies d'énergie ont été chiffrées à environ 15 %.
- Un autre type de dimming, du même fabricant, avec gestion centralisée et pilotage à distance, se trouve dans le même quartier. Pour ce système, le bilan est nettement moins positif : installation laborieuse, connexions défectueuses, comportement des luminaires parfois inexplicable...
- À l'avenue des Sept Bonniers à Forest et à la drève des Archiducs à Watermael-Boitsfort, un système identique au précédent, mais proposé par un deuxième fabricant, est en place. L'installation et la configuration se sont déroulées dans ce cas sans difficulté et les profils de dimming fixés ont toujours été respectés. En

revanche, le programme informatique de gestion centralisée ne convient pas, dans sa version actuelle, aux besoins de Sibelga (contrôle par segments).

- Depuis début 2013, le dimming associé au télécontrôle est testé massivement au Bois de la Cambre sur près de 500 luminaires, avec deux technologies différentes, avec et sans fil, proposées par deux autres fournisseurs. La première ne semble pas du tout adaptée aux besoins de Sibelga (problème de compatibilité avec le réseau triphasé, notamment). La seconde possède de nombreux avantages (communication sans fil, rendu visuel du programme) mais manque encore de maturité.
- La détection de présence est au cœur d'une expérience menée à Woluwe-Saint-Pierre depuis le mois de décembre. Un dimming dynamique à LED équipe plusieurs passages pour piétons à proximité d'écoles : l'éclairage est programmé en base à un niveau minimum et augmente d'intensité dès qu'il détecte un piéton. Les premiers résultats, très positifs, font apparaître une économie d'énergie potentielle de 85 %. Cette technologie serait ainsi rentable pour de nouvelles installations.

Au vu de l'ensemble de ces tests, Sibelga estime à l'heure actuelle que le dimming est une voie sérieuse dans le domaine des économies d'énergie. À condition que le système proposé soit mature. Sibelga envisage à l'heure actuelle une implémentation du dimming préprogrammé dans ses futurs projets de renouvellement. Dans le cas particulier des passages piétons, si la technologie montre une robustesse suffisante lors des essais en cours, ce type de solution pourra être proposé aux communes de manière standard.

Des tarifs et des services équitables





12
fournisseurs de gaz actifs

18
fournisseurs d'électricité actifs

31%
part de la distribution dans
la facture d'électricité finale
du client médian bruxellois

26%
part de la distribution dans
la facture de gaz finale
du client médian bruxellois



Sibelga s'inscrit
dans le marché
régulé de l'énergie
et contribue à son
bon fonctionnement.

DES TARIFS ET DES SERVICES ÉQUITABLES

Quand les fournisseurs sont les clients

Aux fournisseurs d'énergie, ses clients, Sibelga octroie l'accès aux réseaux et transmet les informations relatives aux volumes de consommation. Professionnalisme et impartialité sont les maîtres-mots pour ce rôle indispensable au bon fonctionnement du marché.

Changements intervenant sur les points de fourniture

200 000

déménagements de client

55 000

changements de fournisseur

39 000

« Moza »* (régularisation après déménagement)

* voir lexique

Sibelga est le seul GRD à proposer aux fournisseurs d'énergie une formation technico-tarifaire. Objectifs : « démystifier » les spécificités et les tarifs bruxellois et rendre leurs collaborateurs les plus autonomes possible.

Les fournisseurs d'énergie actifs sur le marché bruxellois

Fournisseur	Électricité	Gaz
Anode Energie	x	
BEE	x	x
Belpower	x	
E.ON	x	
Electrabel	x	
Electrabel Customer Solutions	x	x
Elexys	x	x
Eneco	x	x
Energie 2030	x	
Eni	x	x
Enovos	x	
Essent	x	x
Gas Natural Fenosa		x
Lampiris	x	x
Luminus	x	x
OCTA+	x	x
Powerhouse	x	
Scholt Energy Control	x	x
Total Gas & Power		x
Wind Energy Power	x	

Source : Brugel - Sibelga, décembre 2013

Toute entreprise désireuse de vendre de l'électricité et/ou du gaz en Région de Bruxelles-Capitale doit disposer d'une licence de fourniture. Celle-ci est délivrée par le Ministre de l'Énergie sur la base d'un avis remis par Brugel, le régulateur régional.

C'est à Sibelga que le candidat fournisseur doit ensuite s'adresser pour conclure un contrat d'accès aux réseaux de distribution. Ce contrat est le sésame qui lui permet d'être activé dans le « registre d'accès » et d'enregistrer les contrats de fourniture qu'il conclut avec des clients bruxellois. En 2013, quatre nouveaux fournisseurs de gaz (Scholt Energy Control, Wingas, Enovos et Total Gas & Power) et deux nouveaux fournisseurs d'électricité (Wind Energy Power et Enovos) ont effectué cette démarche. À la fin de l'année dernière, le marché bruxellois comptait ainsi 12 fournisseurs de gaz et 18 fournisseurs d'électricité actifs.

Le registre d'accès est une plateforme informatique fondamentale pour le marché libéralisé, qui reprend les données techniques et administratives des quelque 690 000 points de fourniture d'électricité et 500 000 points de fourniture de gaz. Sibelga et les fournisseurs s'y échangent tous les jours des milliers d'informations de manière automatique, notamment sur des « scénarios » préétablis (changement de client, changement de fournisseur, fermeture ou ouverture de compteur...). En 2013, il y a eu plus d'un million de scénarios entrants et sortants !

C'est également via ce registre d'accès que le gestionnaire des réseaux transmet aux fournisseurs les index de consommation qu'il a relevés et validés (voir page 10) et les consommations à facturer, et que les fournisseurs peuvent demander d'éventuelles rectifications. Si certains scénarios ou rectifications posent problème, une ligne téléphonique spéciale leur est réservée.

Un service neutre mais personnalisé

Les collaborateurs de ces entreprises ont la possibilité unique de suivre chez Sibelga une formation technico-tarifaire. L'objectif est de « démystifier » les spécificités et les tarifs bruxellois, et de leur permettre d'être les plus autonomes possible. Des réunions bilatérales ont également lieu en fonction des besoins et des problèmes qui peuvent se poser pour chaque fournisseur au cours de l'année. Une à deux fois par an, tous sont rassemblés pour une réunion plénière, au cours de laquelle d'éventuelles évolutions légales ou techniques sont abordées. Signalons enfin qu'une enquête annuelle de satisfaction est organisée. Les derniers résultats sont gratifiants : ils indiquent un taux de satisfaction de 93,64 % !



3 questions à...

XAVIER RIGO

Electricity & Gas Manager
chez OCTA+

Quand êtes-vous entrés sur le marché bruxellois ?

En fait, OCTA+ a été fondée à Bruxelles à la fin du XIX^e siècle. Nous vendons du mazout depuis 1945, mais ce n'est que depuis 2010 que nous y vendons de l'électricité et du gaz. Nous sommes ainsi le seul fournisseur multi-énergies en Belgique. Actuellement, nous desservons près de 25 000 points de fourniture à Bruxelles.

Certaines spécificités bruxelloises vous ont-elles frappés ?

Le fait que le fournisseur soit obligé de fixer ses prix pour trois ans pour les clients résidentiels, alors que ces derniers peuvent changer de fournisseur dans le mois, nous a beaucoup étonnés.

Comment se passent les contacts avec Sibelga ?

Nous entretenons d'excellentes relations avec Sibelga. Ses employés sont des personnes ouvertes et très compétentes qui cherchent toujours une solution satisfaisant le client comme le fournisseur. Malgré la réglementation très stricte à Bruxelles et les différences par rapport aux autres régions, nous apprécions particulièrement leur rapidité de réponse.

DES TARIFS ET DES SERVICES ÉQUITABLES

Tarifs : Sibelga dans l'expectative

Alors que ses tarifs sont gelés depuis le printemps 2012, Sibelga maîtrise ses coûts et se prépare au transfert, vers la Région de Bruxelles-Capitale, de la compétence tarifaire en matière de distribution d'énergie.



Dans le marché libéralisé de l'énergie, les fournisseurs doivent pouvoir accéder librement et de façon non discriminatoire aux réseaux de distribution, restés en situation de monopole. Il est donc indispensable que les tarifs de distribution soient régulés. Pour ce faire, Sibelga soumettait jusqu'il y a peu des propositions tarifaires quadriennales à la CREG. Des tarifs pluriannuels garantissent en effet une bonne visibilité sur les années d'exercice et sur les investissements liés. La CREG avait pour rôle de contrôler l'objectivité et l'équité des tarifs, mais aussi l'efficacité économique du gestionnaire de réseaux.

Deux événements sont venus « perturber » ce processus et la définition des tarifs pour la période 2013-2016. Le gouvernement fédéral a d'abord décidé de geler les prix de l'énergie entre avril et décembre 2012. Il voulait mettre cette période à profit pour prendre des mesures structurelles sur la formation des prix en gaz et électricité (par exemple le découplage du gaz et du pétrole). Pour Sibelga, cela a signifié l'impossibilité d'appliquer aux tarifs 2012 l'augmentation prévue dans le cadre tarifaire 2009-2012.

De plus, la sixième réforme de l'État, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2014, comprend le transfert de la compétence tarifaire en matière de tarifs de distribution du fédéral vers les régions. Autrement dit, pour Bruxelles: de la CREG à Brugel. L'État fédéral conserve la compétence relative au prix de l'énergie pour le consommateur final et à la fixation du tarif social spécifique.

Une ordonnance très attendue

En attendant la publication de l'ordonnance concrétisant ce transfert, la CREG a prolongé les tarifs 2009-2012 jusqu'à la fin de l'année 2014. Pour la même raison, elle a également renoncé, en accord avec les GRD, à fixer une nouvelle méthodologie tarifaire (la précédente ayant été abrogée). Impossible, donc, de répercuter sur les tarifs les éventuels nouveaux coûts survenant en 2013-2014.

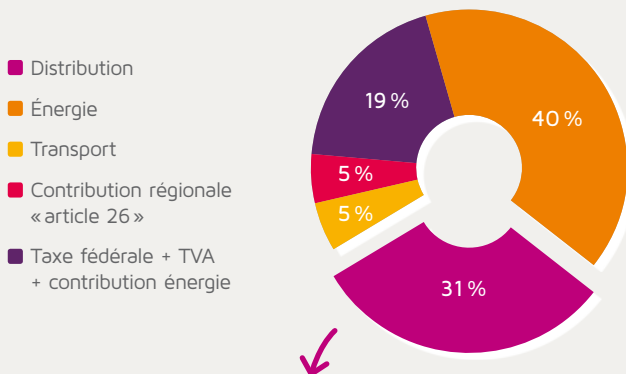
De nouveaux tarifs devraient donc être fixés pour le 1^{er} janvier 2015. En prévision de ce calendrier, Brugel a organisé en 2013 une concertation informelle mais approfondie avec Sibelga sur la méthodologie et les tarifs. Si ce dialogue se poursuit de manière constructive, une proposition tarifaire sera vraisemblablement établie dans le courant de l'année 2014, l'ordonnance ayant finalement été votée fin avril 2014.

Zoom sur les frais de distribution

Tous les trimestres, l'observatoire des prix de Brugel décompose les factures de gaz et d'électricité de manière détaillée. Selon ses constats fin 2013, les frais de distribution d'électricité et de gaz représentent respectivement 31% et 26% du total, toutes taxes comprises. Mais de quoi se composent exactement ces frais de distribution ?

Électricité

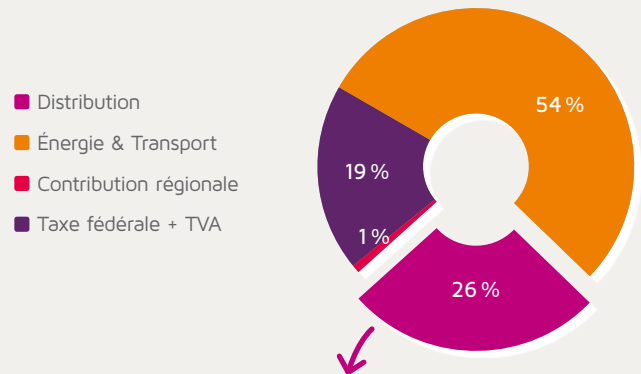
Décomposition de la facture annuelle d'électricité du client médian bruxellois (2 036 kWh jour)



- **24% de la facture finale couvrent les missions liées à l'activité de distribution même, à savoir :**
 - la gestion, l'entretien et le développement du réseau ;
 - la gestion des compteurs ;
 - la gestion des données de consommation ;
 - la gestion liée au fonctionnement du marché (changements de fournisseurs, etc.).
- **3,5% de la facture finale financent les missions de service public confiées à Sibelga, comme :**
 - la gestion de l'éclairage public des voiries communales ;
 - la protection des usagers fragilisés (fourniture d'énergie aux clients protégés, placement de limiteurs de puissance) ;
 - l'alimentation en énergie des marchés, foires et autres festivités.
- **3,5% de la facture finale constituent la «redevance de voirie», entièrement reversée aux communes.**

Gaz

Décomposition de la facture annuelle de gaz du client médian bruxellois (12 728 kWh)



- **23% de la facture finale couvrent l'activité de distribution ;**
- **1,3% de la facture finale couvrent les missions de service public (clients protégés et prévention des risques liés aux installations intérieures de gaz) ;**
- **1,7% de la facture finale couvrent la redevance de voirie destinée aux communes.**

On le voit, Sibelga n'est pas un « simple » gestionnaire de câbles et de conduites, comme certains GRD de pays voisins. Ses responsabilités (et donc ses tarifs) englobent également la gestion des compteurs et des données de consommation. Sans oublier d'importantes missions de service public et des prélèvements publics. À l'étranger, ces deux types de charges sont généralement externalisés.

Source : Brugel, décembre 2013

Pas de dégel douloureux pour les consommateurs

De nouveaux tarifs de distribution devraient entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015, après presque trois années de gel. Faut-il dès lors s'attendre à un « retour de flamme » ? Non : à Bruxelles, contrairement aux deux autres régions, les soldes régulateurs n'auront aucun effet de hausse des tarifs de distribution sur la prochaine période tarifaire.

Sibelga, employeur et investisseur bruxxe



llois



Personnel

1 039

collaborateurs (groupe Sibelga
- équivalents temps plein)

136

recrutements permanents
et temporaires

Bilan financier

299 millions €
chiffre d'affaires

75 millions €
investissements

49 millions €
EBIT (earnings before interest
and taxes)



Sibelga s'est hissée
au troisième rang des
investisseurs récurrents
à Bruxelles. C'est l'intérêt
général qui guide ses
choix.

Sécurité en hausse, efforts en continu

Méthodes de travail, formations, actions de sensibilisation, équipements de protection, outillage : la sécurité passe par une amélioration constante de ces différents moyens, mais aussi – et toujours – par une attention de tous les instants.

7,21

Taux de fréquence* des accidents

En 2013, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents – les deux indicateurs principaux de la sécurité au travail – sont restés en deçà des limites fixées. Le premier est à son niveau le plus bas depuis une dizaine d'années. Le second indique un nombre de jours d'incapacité proportionnellement moins élevé que les deux années précédentes. Autre point très positif : on ne déplore aucun « accident fluide* ».

Pour autant, Sibelga peut et veut faire mieux encore. Le service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) pilote différentes actions pour atteindre cet objectif. Il les rassemble tous les cinq ans dans un plan global de prévention, qu'il détaille année par année.

En décembre, le service a mené une enquête sur le bien-être du personnel. Ses résultats donneront lieu à un plan d'actions en 2014. La manutention de charges, deuxième cause d'accidents du travail, sera également au programme. Après avoir recensé et, si nécessaire, adapté les méthodes et outils utilisés, le SIPP organisera une campagne de sensibilisation sur le sujet. L'outillage fera d'ailleurs l'objet de nouvelles fiches d'instructions, tout comme les produits dangereux. Celles-ci seront rassemblées dans un seul manuel pratique, avec les instructions liées au port des EPI (équipements de protection individuelle).

0,15

Taux de gravité* des accidents

Côté formations, l'« ABC Prévention », la formation de base à la sécurité dispensée à l'ensemble du personnel, a fait l'objet d'un recyclage pour 800 collaborateurs. Pour les techniciens récemment recrutés, une nouvelle formation de trois jours a démarré en décembre : le « Visa chantier ». Il s'agit de combler un vide entre la sensibilisation générale, évoquée à l'instant, et les formations techniques plus pointues. Le Visa chantier les arme lors de leur première année de fonction face aux dangers les plus courants. Basé sur du matériel visuel et de nombreux exercices, il vise non seulement à leur transmettre des connaissances, mais surtout à influencer les comportements.

Des instructions et des formations pointues

Les spécificités des métiers de Sibelga imposent des formations particulières en gaz et en électricité. C'est pourquoi elle dispose de sa propre « école », destinée à ses techniciens comme à ses sous-traitants. Le centre a été complètement rénové en 2012, ce qui a permis d'enrichir l'offre de formations et d'améliorer le confort logistique, pédagogique et technique. Quelques nouveautés y ont encore fait leur apparition l'année dernière, comme des réseaux didactiques en gaz (atelier alimenté en air comprimé pour simuler

* voir lexique

Le réseau didactique électrique, indispensable pour la formation pratique des techniciens, a été rapatrié de Woluwe-Saint-Lambert au quai des Usines. Un convoi exceptionnel !



les interventions en moyenne pression) et en électricité, ainsi qu'un local consacré à l'aménagement des cabines électriques et aux manœuvres en haute tension.

Au total, près de 3 700 participants internes et externes ont bénéficié de formations techniques en 2013. Une année particulièrement chargée, notamment en raison de la formation du personnel sous-traitant (suite d'un nouveau marché attribué aux entrepreneurs en 2012), mais aussi du recyclage « ABC Prévention » cité plus haut.

Les cours s'appuient sur des méthodes de travail bien définies. Pour aider les techniciens, des technologues et des méthodologues décrivent les actes techniques dans différents documents. Leur révision et leur généralisation sont au cœur du projet Technidoco, entamé en 2008. Si les notes pour le gaz ont été terminées en 2013 (environ 550 documents), les notes pour l'électricité seront bouclées en 2014 (environ 1200 documents). Une démarche similaire a débuté en 2013 pour les activités « éclairage public ». Bien entendu, ces notes seront ensuite régulièrement mises à jour en fonction des évolutions technologiques, réglementaires, etc.

3 questions à...



**JOOST
VANHEMELRIJCK**

Responsable des formations
chez Ivaka, sous-traitant
de Sibelga

En quoi consiste votre collaboration avec Sibelga ?

Nous travaillons depuis plus de vingt ans pour elle : nous effectuons des travaux pour ses services d'exploitation, de construction et d'éclairage public. Actuellement, une soixantaine de nos collaborateurs sont impliqués.

Ceux-ci doivent suivre des formations techniques spécifiques chez Sibelga. Comment cela se passe-t-il ?

Je dois dire que j'entends très souvent notre personnel dire, en sortant de formation ou de re-certification, qu'il a (ré)appris des choses. Je pense qu'elles ont une réelle valeur ajoutée pour nous, mais aussi pour les formateurs, car ils reçoivent beaucoup de questions venant du terrain !

Un point positif et un point négatif ?

La collaboration se passe très bien, grâce à des accords justes et concrets. Je vois une amélioration possible pour l'outillage : les différents impétrants pour lesquels nous travaillons pourraient harmoniser davantage leurs outils, et nous permettre de participer à des achats groupés quand de nouveaux modèles sont imposés.

Attirer et développer les talents

38 h/an

de formation en moyenne par collaborateur

50 %

des techniciens engagés issus d'écoles partenaires

Sibelga investit dans ses réseaux, mais également dans ses collaborateurs. Elle améliore notamment son offre de formations pour développer leurs compétences et améliorer ses performances.

Pour mener à bien ses missions, Sibelga a régulièrement besoin de nouveaux talents. Même si les employés jouent très régulièrement le rôle « d'ambassadeurs » - plus d'un nouvel engagement sur trois a lieu grâce à eux - des actions spécifiques sont nécessaires pour toucher des profils très courtisés comme les techniciens et les informaticiens.

Pour ce faire, l'entreprise a développé une nouvelle image d'employeur, dans la foulée de son changement de logo. Celle-ci a servi de fil rouge pour les différentes actions de notoriété que le service Recrutement a menées en 2013. À cette occasion, Sibelga a pu faire savoir qu'elle faisait partie, pour la troisième année consécutive, des « Top Employers », ces entreprises répondant à des normes pointues dans la gestion de leurs ressources humaines.

Soutenir les filières techniques

Bien entendu, l'image ne se limite pas aux visuels présentés sur les transports en commun ou dans la presse. Pour Sibelga, elle passe aussi par des partenariats avec des établissements scolaires du grand Bruxelles. Depuis 2010, une quinzaine d'écoles de bacheliers techniques et d'écoles secondaires techniques en bénéficient. Le prochain objectif est de leur offrir davantage de places de stage. Mais, déjà, les fruits de ces partenariats se font sentir : aujourd'hui, un technicien engagé sur deux est diplômé de l'une de ces écoles ! De même, Sibelga collabore étroitement avec Bruxelles Formation et Cenforgil. Depuis 2008, elle a engagé 34 personnes issues de ces deux centres de formation.

Lors de ses journées portes ouvertes, Sibelga a réservé un accueil particulier à 500 élèves de l'enseignement technique. Au centre de formation, ils ont pu suivre un parcours découverte ou avancé sur le gaz et l'électricité, alternant présentations et démonstrations.



L'équipe « Recrutement » a multiplié les actions pour mieux faire connaître Sibelga : affichage sur les bus et trams, spot radio, participation à des bourses locales à l'emploi, distributions dans les marchés de Noël, etc.



Revaloriser les métiers techniques et donner aux jeunes l'envie de s'investir dans ces filières est également crucial, et relève en quelque sorte de la responsabilité sociétale de Sibelga. C'est la raison pour laquelle l'entreprise a participé en avril à la « Journée du qualifiant », qui a vu 40 écoles bruxelloises de l'enseignement technique et professionnel ouvrir leurs portes aux jeunes. Elle a également accueilli de nombreux étudiants sur son site lors de ses propres journées portes ouvertes et lors du Dreamday, une initiative nationale aidant les jeunes à préciser leur orientation professionnelle.

Une offre de formations plus fine

La qualité du service de Sibelga repose en grande partie sur les compétences et les performances de ses collaborateurs. Pour être encore plus efficace, l'entreprise veut gérer de manière intégrée et informatisée les compétences et les formations. L'objectif est de mieux faire concorder les besoins et les solutions.

Cette intégration requiert un important travail de description et d'harmonisation préalable. En effet, quels que soient les services et les personnes concernés, les compétences nécessaires pour une même fonction doivent être alignées. Depuis de longs mois, le département des Ressources humaines s'attelle donc à définir les différentes fonctions présentes dans l'entreprise. Il s'appuie sur des

inventaires de compétences comportementales, fonctionnelles et « métiers ». Les fonctions techniques étant terminées, elles vont bénéficier de l'intégration compétences/formations dès 2014. Les fonctions (technico-)administratives suivront.

En parallèle, de nombreuses formations techniques et non techniques ont continué à être dispensées en 2013. On a pu en apprendre plus sur les premières dans les pages précédentes. Les secondes ont représenté près de 16 000 heures, principalement consacrées aux compétences comportementales, à la connaissance des langues et des outils informatiques. L'objectif d'offrir une moyenne de 38 heures de formation (technique et non technique) par an et par collaborateur a ainsi été atteint, et même dépassé.

Revaloriser les métiers techniques relève en quelque sorte de la responsabilité sociétale de Sibelga.

SIBELGA, EMPLOYEUR ET INVESTISSEUR BRUXELLOIS

Des investissements intelligents

Sibelga investit chaque année dans ses réseaux pour offrir à ses clients des infrastructures de distribution sûres et performantes. Aujourd'hui, elle pose aussi les jalons du déploiement des réseaux et compteurs intelligents, avec toute la prudence qui la caractérise.



24,1 millions €

investis dans le réseau de gaz

41,5 millions €

investis dans le réseau électrique



En 2013, les investissements de Sibelga ont dépassé les 75 millions d'euros, dont la majeure partie a bien entendu été consacrée à la modernisation et au développement de ses réseaux de gaz et d'électricité. On a pu lire en pages 16-17 la manière dont elle établit sa stratégie.

Si le financement de ces investissements se réalisait jusqu'à présent sur les fonds propres de Sibelga ou par emprunts bancaires, l'entreprise a diversifié ses sources en 2013 avec l'émission d'obligations (voir encadré ci-contre).

La nature des investissements évolue également quelque peu. On le sait, la distribution d'énergie est en train de changer de visage avec le développement de la production d'électricité par éoliennes, panneaux photovoltaïques, biomasse et cogénération. À Bruxelles, même si cette production décentralisée reste limitée, elle ne sera pas sans impact sur les flux d'énergie.

Réseaux : plus de contrôle pour plus d'efficacité

Sibelga prépare ses réseaux à être plus « intelligents ». L'objectif est d'améliorer la fiabilité d'approvisionnement et la flexibilité des réseaux, en intégrant au mieux les apports extérieurs. Pour ce faire, elle débutera en 2014 le remplacement des systèmes informatiques utilisés par le dispatching pour contrôler les réseaux en temps réel. Ce projet de longue haleine, qui devra intégrer des codes européens en voie d'élaboration, s'étalera sur dix ans. Il vise également à détecter plus rapidement les anomalies sur le réseau basse tension en communiquant à distance avec des cabines intelligentes.

La communication et le contrôle à distance seront donc essentiels dans ce nouveau cadre, raison pour laquelle Sibelga a décidé de créer un réseau de fibre optique et de tester la technologie BPL (voir page 19) pour relier de manière fiable le dispatching, les postes de fourniture et les cabines « réseau ». Un projet d'autant plus important que les cabines relayeront elles-mêmes les informations collectées par les compteurs intelligents...

Compteurs : éviter les coûts échoués

À Bruxelles, comme ailleurs dans le pays, les études ont montré que le déploiement massif des compteurs intelligents n'était pas rentable. Sibelga s'y prépare néanmoins. Il faut dire qu'ils pourraient faciliter le passage du système actuel, où la production s'adapte à la consommation, à un système mixte, dit de « demand side management ».

Parce que la technologie n'est pas encore tout à fait mûre et que l'on attend toujours un protocole d'interopérabilité européen pour les compteurs, Sibelga laisse le rôle de pionniers à d'autres; elle veut absolument éviter les coûts échoués. Pour les petits clients résidentiels, le GRD bruxellois envisage donc de réaliser un test à grande échelle en 2017, lorsque que certains standards internationaux auront émergé. Ce pilote, qui concernera environ 5 000 compteurs, sera l'occasion de tester les aspects techniques et fonctionnels, mais aussi le processus de validation des données et la possibilité pour les fournisseurs de moduler leurs prix en fonction de la demande.

D'ici là, Sibelga poursuit ses projets actuels avec les clients pour lesquels des compteurs communicants se justifient, comme les propriétaires de panneaux photovoltaïques et les gros consommateurs. Elle s'apprête ainsi à télélever, en 2014, une première partie des consommateurs commerciaux et industriels moyens grâce à sa plateforme ReMI. Dans les prochaines années, la plateforme reprendra la télérelève existante des 3 000 très gros consommateurs, puis pourra être étendue aux gros consommateurs résidentiels.



Sibelga sur le marché obligataire

Au mois de mai, Sibelga est entrée sur le marché financier via un emprunt obligataire réservé aux investisseurs institutionnels. Cet emprunt, qui est une première expérience dans le domaine pour l'entreprise, lui donne la possibilité de diversifier ses accès au marché des capitaux.

Il faut savoir que 2013 a été une année charnière pour Sibelga du point de vue financier. Depuis le 1^{er} janvier en effet, elle ne compte plus Electrabel parmi ses actionnaires. Ses nouveaux statuts l'autorisent à rechercher d'éventuels actionnaires pour remplacer l'opérateur historique. Dans ce cadre, l'émission de ces obligations peut donc également être considérée comme un « test de notoriété financière ».

Un test concluant : l'offre des investisseurs a excédé la demande. L'opération a été conclue auprès de vingt-trois investisseurs issus de cinq pays différents. Les obligations ont été émises pour un montant de 100 millions d'euros, avec un coupon annuel de 3,2 % sur une durée de dix ans.

À noter : outre la CREG et Brugel, ses deux régulateurs « historiques », Sibelga doit maintenant se conformer aux exigences du gendarme des marchés financiers, la FMSA.

Corporate Governance



Conseil d'administration au 01/01/2014

Président

Guy WILMART
Anderlecht

Vice-Président

Steve HUYGE
Koekelberg

Administrateurs

Mustafa AMRANI
Bruxelles

Alain BACK
Ixelles

Rachid BARGHOUTI
Forest

Clémentine BARZIN
Bruxelles

Jonathan BIERMANN
Uccle

Mohammed BOUKANTAR
Bruxelles

Abdallah BOUSTANI
Anderlecht

Suzanne COOPMANS
Auderghem

Guillebert DE FAUCONVAL
Watermael-Boitsfort

Lorraine DE FIERLANT
Schaerbeek

Bernard DE MARCKEN DE MERKEN
Etterbeek

Patrick DEBOUVERIE
Saint-Gilles

Peter DECABOOTER
Berchem-Sainte-Agathe

Burim DEMIRI
Schaerbeek

Quentin DEVILLE

Woluwe-Saint-Lambert

Boris DILLIES
Uccle

Steve HENDRICK
Jette

Dorah ILUNGA KABULU*
Saint-Josse-ten-Noode

Pierre LARDOT
Ixelles

Shazia MANZOOR
Molenbeek-Saint-Jean

Pierre MUYLLE
Evere

Frédéric NIMAL
Schaerbeek

Eric TOMAS
Anderlecht

Sarah TURINE
Molenbeek-Saint-Jean

Jean-Paul VAN LAETHEM
Ganshoren

Michel VANDERCAM
Woluwe-Saint-Pierre

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Raphaël LEFERE

* La nomination de l'intéressée est proposée à l'assemblée générale du 16 juin 2014.

Comité directeur au 01/01/2014

Président

Guy WILMART

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

Membres

Rachid BARGHOUTI

Bernard DE MARCKEN
DE MERKEN

Patrick DEBOUVERIE

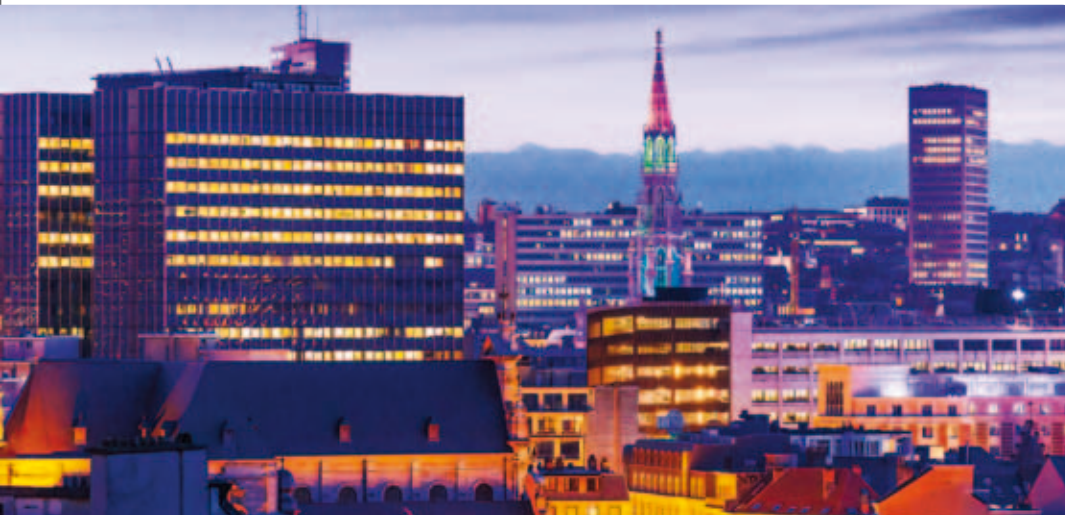
Steve HUYGE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Raphaël LEFERE



Comité d'audit au 01/01/2014

Membres

Rachid BARGHOUTI

Steve HUYGE

Frédéric NIMAL

Comité de direction

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire général

Raphaël LEFERE

Directrice Ressources humaines

Katelijne VAN OVERWALLE

Directeur Asset Management, IT & Business Transformation

David CARLIEZ

Directeur Communication & Relations avec les communes

Philippe MASSART

Directeur Finances

Luc ZABEAU

Directeur Gestion accès aux réseaux

Patrick CLAESSENS

Directeur Gestion des réseaux

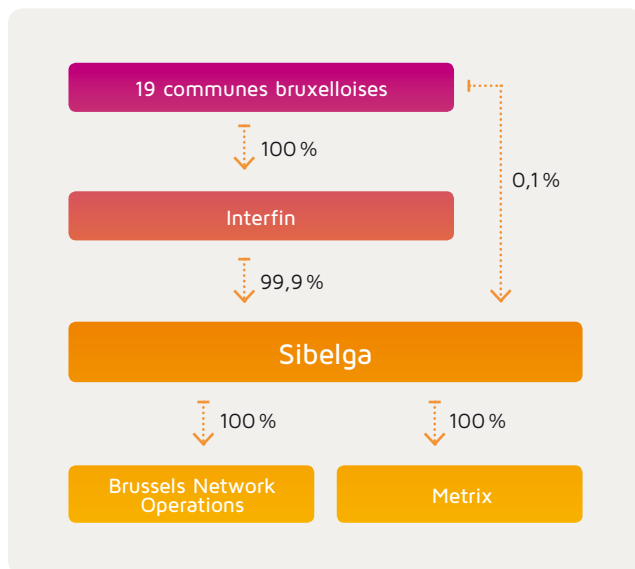
Jean PERBAL

CORPORATE GOVERNANCE

Sibelga est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2003, de trois intercommunales de distribution d'énergie: Interelec, Interga et le secteur sud de Sibelgaz.

Son principal actionnaire, l'intercommunale de financement Interfin, est elle-même issue du regroupement des activités des intercommunales de financement Interfin et des secteurs sud d'IBE et IBG le 1^{er} janvier 2005. Pour mémoire, Interfin regroupe le patrimoine des communes bruxelloises dans le secteur de l'énergie (Publigaz, Publi-T, Elia, Fluxys...).

Ces réorganisations ont permis d'assurer une gestion homogène des réseaux de distribution dans la Région de Bruxelles-Capitale et de former un groupe solide et cohérent.



Actionariat

Les statuts prévoient que le capital de Sibelga est représenté par des parts sociales A et des parts E, de même valeur (100 euros).

Actuellement, les parts A sont détenues à 99,9% par Interfin et par les communes bruxelloises (2 parts par commune).

Suite à diverses restructurations du capital au cours de l'exercice 2013, toutes les parts E existantes ont été supprimées.

Le bénéfice de Sibelga est réparti au prorata du nombre de parts A détenues.

Situation du capital au 31/12/2013

	Parts A (nombre de parts)
Communes	38
Interfin	5 163 185
Total	5 163 223



Assemblées générales

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le deuxième ou troisième lundi du mois de juin, à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation.

Le Conseil d'administration et le Commissaire-réviseur peuvent convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire.

Composition

L'assemblée générale est composée des titulaires de parts sociales A. Chaque représentant de ces titulaires est porteur d'un mandat.

Les représentants des communes doivent être désignés par le Conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune.

Convocations

Les convocations aux assemblées générales sont faites uniquement par lettres recommandées adressées aux associés trente jours au moins avant l'assemblée.

Elles reprennent l'ordre du jour et les documents nécessaires à l'examen des points que celui-ci comporte. Tout associé peut demander l'inscription de points supplémentaires au plus tard quinze jours avant la date de la réunion.

Droits de vote et quorum

Chaque part sociale, à l'exclusion des parts bénéficiaires E, donne droit à une voix sans que les titulaires des parts sociales autres que les communes puissent détenir la moitié du total des droits de vote. Ceux-ci sont le cas échéant réduits à due concurrence.

Les droits de vote revenant à Interfin sont répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

L'assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié des parts sociales détenues par les communes et Interfin est représentée. Cette fraction est portée à deux tiers s'il s'agit d'une modification aux statuts.

Les majorités requises sont détaillées à l'article 40 des statuts.

Structure de gouvernance

Depuis sa création en 2003, Sibelga a adopté une structure à trois niveaux basée sur un Conseil d'administration dont la composition reflète l'actionnariat (et dont est issu le Comité d'audit), un Comité directeur aux pouvoirs étendus composé d'un nombre restreint d'administrateurs, ainsi qu'un Directeur général, assisté d'un Comité de direction, chargé de la gestion journalière.

Conseil d'administration

Compétences

En plus des tâches qui lui sont légalement réservées, le Conseil d'administration est compétent pour l'approbation des tarifs, des règlements, des plans d'investissements en réseaux et compteurs et du programme d'exécution des missions de service public. Il décide de l'admission des nouveaux associés.

Composition

Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant. Les communes de plus de 70 000 et 100 000 habitants ont droit respectivement à un et deux administrateurs supplémentaires.

Si l'entreprise compte d'autres associés que les communes et l'intercommunale de financement Interfin, ces associés disposeraient d'un nombre d'administrateurs égal au maximum à un tiers du nombre d'administrateurs des communes et inférieur à un cinquième du nombre total des mandats d'administrateurs.

Fréquence de réunion et participation en 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et a enregistré un taux de présence des administrateurs de 82 %.



CORPORATE GOVERNANCE

Comité directeur

Compétences

Sans préjudice des compétences réservées à l'assemblée générale et au Conseil d'administration, le Comité directeur décide notamment en matière de :

- marchés publics ;
- fonctionnement du marché et politique de régulation, à l'exception des matières tarifaire et réglementaire ;
- gestion et contrôle des filiales et des sociétés participées ;
- nomination des membres du Comité de direction.

Le Comité directeur prépare les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration

Composition

Le Comité directeur est constitué de 7 administrateurs représentant les communes et de maximum 3 administrateurs représentant les éventuels autres associés.

Fréquence de réunion et participation en 2013

Le Comité directeur s'est réuni à 11 reprises et a enregistré un taux de participation de ses membres de 92 %.

Comité d'audit

Compétences

Le Comité d'audit est un organe consultatif du Comité directeur, qu'il assiste dans l'accomplissement de ses tâches de surveillance et de contrôle en matière de :

- reporting financier ;
- contrôle interne et gestion des risques ;
- audits internes et externes.

Composition

Le Comité est composé de 3 administrateurs, membres du Comité directeur.

Comité de direction

Compétences

La gestion journalière est assurée par le Directeur général et les membres du Comité de direction.

Le Directeur général préside à la préparation des propositions de décision soumises au Conseil d'administration et au Comité directeur. Il dirige le Comité de direction et décide de l'attribution des responsabilités parmi ses membres.

Le Comité de direction, sous la conduite du Directeur général, est chargé de développer la stratégie globale du groupe et de la soumettre au Comité directeur. Le Comité de direction est également responsable de la gestion opérationnelle du groupe. Le Comité de direction assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle et approuve l'ensemble des procédures du groupe.

Composition

Le Comité de direction est composé du Directeur général et des six directeurs de département, assistés du Secrétaire général.

Fréquence de réunion

Le Comité de direction se réunit en principe toutes les semaines ou à la demande du Directeur général.



Calendrier financier

- 16/05/2014: publication des résultats annuels
- 16/06/2014: assemblée générale ordinaire
- 30/06/2014: mise en paiement des dividendes
- 20/10/2014: publication des résultats semestriels

Représentation

En vertu des articles 23 et 24 des statuts, Sibelga est valablement représentée :

- soit par le Conseil d'administration ;
- soit par le Comité directeur ;
- soit par deux administrateurs agissant conjointement ;
- soit, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, par le Directeur général et les autres membres du Comité de direction ou par toute personne dûment mandatée.



Obligations spéciales relatives aux sociétés intercommunales

Étant donné son statut de société intercommunale, Sibelga et ses mandataires sont soumis à des obligations de déclaration spécifiques tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Au niveau fédéral, ce sont les lois spéciale et ordinaire du 2 mai 1995 qui obligent tous les titulaires de fonctions publiques à transmettre annuellement à la Cour des comptes la liste de leurs mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine.

Chaque année en février, Sibelga fournit à la Cour des comptes la liste de tous les titulaires d'un mandat au sein des organes de gestion et de contrôle pour l'année civile précédente. Sibelga informe aussi ses mandataires quant à leurs obligations individuelles.

Au niveau régional, il s'agit de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil d'administration de Sibelga dépose auprès du Secrétaire général de l'Administration régionale, dans les trois mois de la fin de chaque année civile, un rapport annuel traitant des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics, des voyages et visites auxquels ces mandataires ont participé dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que l'inventaire des dossiers d'attribution des marchés publics conclus par Sibelga.



Statistiques



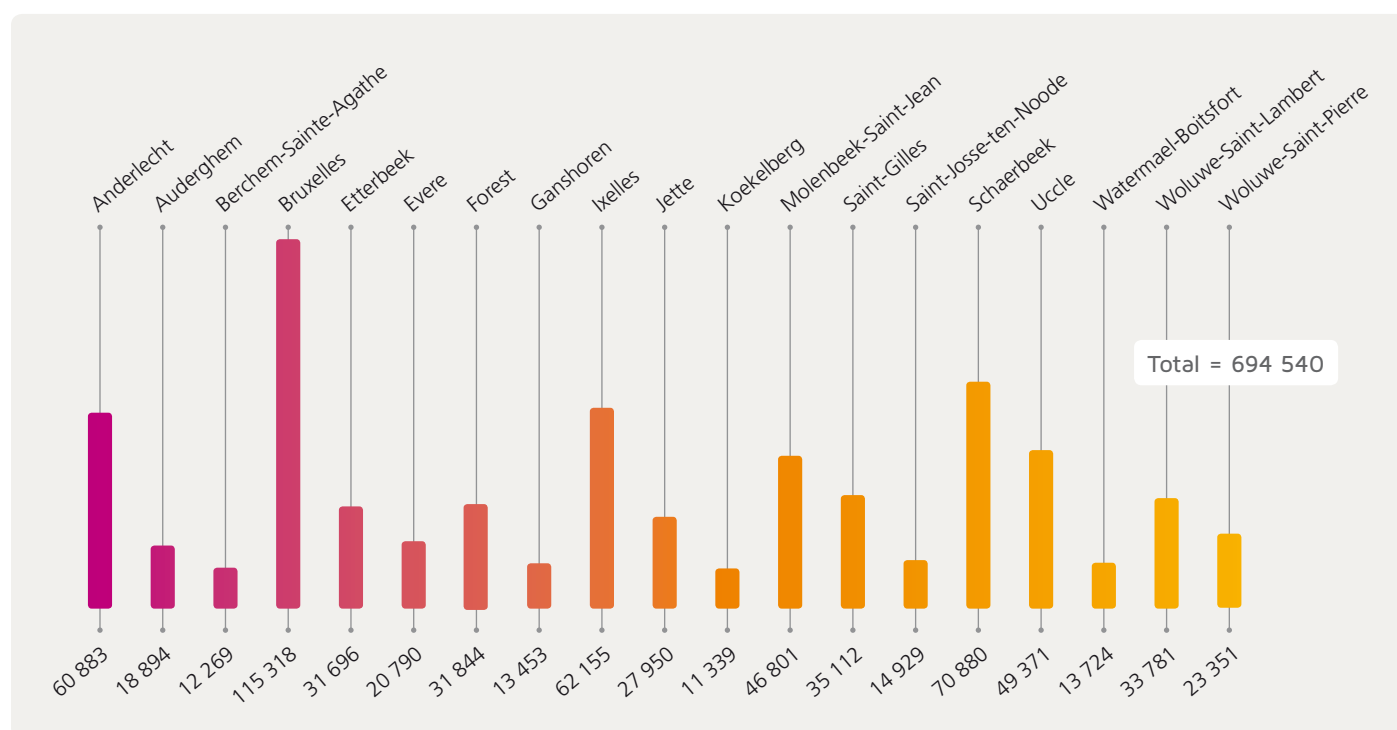


Électricité

Points de fourniture

	2013	2012	2011
Nombre de points de fourniture	694 540	689 364	683 890
Points de fourniture inactifs	63 582	64 518	63 512
Points de fourniture actifs	630 958	624 846	620 378
Haute tension	2 913	2 872	2 876
Basse tension	628 045	621 974	617 502

Nombre de points de fourniture par commune



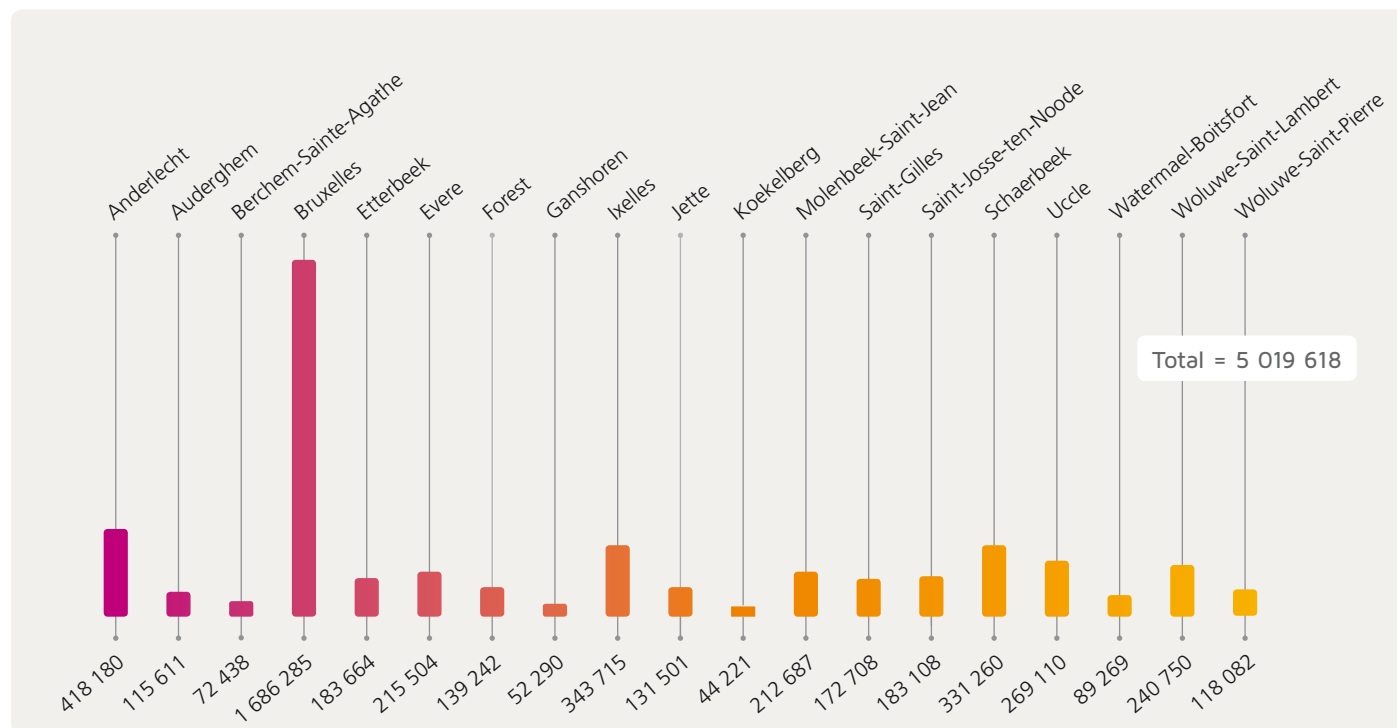
Transport

	2013	2012	2011
Électricité transportée* (MWh)	5 019 618	5 015 943	5 086 969
Haute tension	2 552 308	2 591 308	2 645 554
Basse tension	2 467 310	2 424 635	2 441 415
Électricité injectée** (MWh)	5 137 944	5 237 274	5 265 096
Taux de perte (%)	3,03 %	3,03 %	3,03 %

* Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

** Quantité d'électricité mesurée à l'entrée du réseau et énergie injectée sur le réseau, issue de production décentralisée.

Électricité transportée par commune (MWh)



Facturation aux fournisseurs d'énergie

	2013	2012	2011
Grid Fee * (euros)	217 655 132,07	214 134 226,92	209 921 159,19

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.



Infrastructure des réseaux

	2013	2012	2011
Nombre de compteurs	694 738	689 890	685 563
Haute tension	7 211	7 607	7 871
Basse tension	687 527	682 283	677 692
Nombre de raccordements basse tension (avec et sans compteur)	213 369	212 752	212 265
Nombre d'armoires basse tension et boîtes souterraines	5 552	5 467	5 486
Nombre de cabines haute tension « réseau »	3 088	3 084	3 117
Nombre de cabines haute tension « client »	2 852	2 859	2 866
Nombre de postes de répartition et postes de dispersion (haute tension)	90	92	92
Nombre de postes de fourniture (interface avec Elia)	48	48	50

Longueur des réseaux

	2013	2012	2011
Longueur des réseaux (km)	6 366,1	6 352,1	6 328,4
Haute tension (100 % souterrain)	2 280,1	2 276,3	2 277,5
Basse tension	4 086,0	4 075,8	4 050,9
Souterrain	4 066,9	4 055,9	4 030,5
Aérien	19,1	19,9	20,4

Fiabilité des réseaux

	2013	2012	2011
Pointe annuelle (puissance maximale appelée)	909,9 MW Jeudi 17 février	937,7 MW Jeudi 9 février	937,2 MW Mardi 1 février
Réseau haute tension			
Fréquence de défauts par 100 km de câble	7,7	7,9	7,8
Nombre d'incidents * avec coupure client	219	220	219
Durée moyenne de l'indisponibilité **	0:24:23	0:15:38	0:22:35
Suite à des incidents sur le réseau de distribution (Sibelga)	0:18:13	0:15:38	0:22:26
Suite à des incidents sur le réseau de transport (Elia)	0:06:10	0:00:00	0:00:09
Durée moyenne de rétablissement ***	0:45:55	0:37:38	0:46:21
Réseau basse tension			
Nombre d'interruptions de l'approvisionnement (hors incidents sur compteurs)	3 223	3 417	2 709
Durée moyenne de l'indisponibilité **	0:19:20	0:24:45	0:18:31
Durée moyenne de rétablissement ***	2:32:34	2:45:13	2:40:08

* Interruption de plus de 3 minutes affectant tout ou partie du réseau.

** Durée annuelle moyenne d'interruption par utilisateur du réseau.

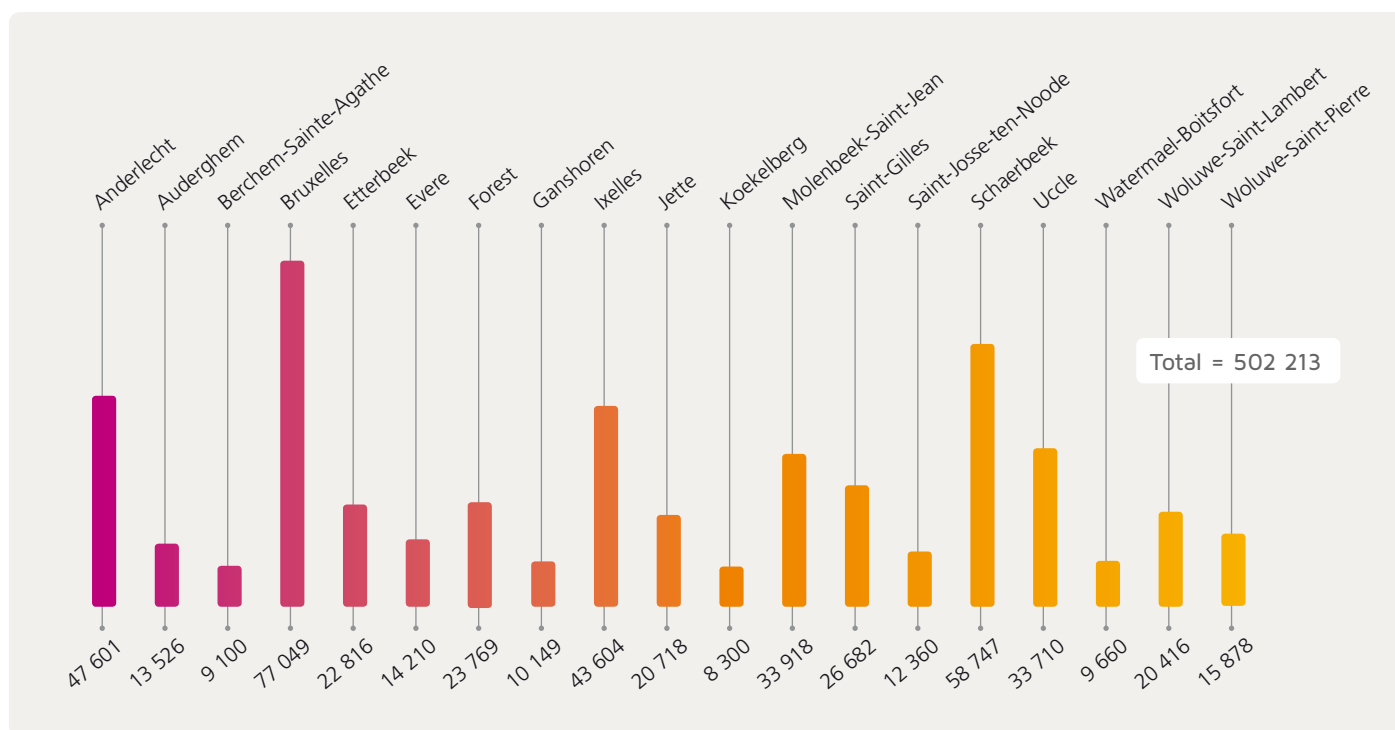
*** Durée moyenne d'interruption par cabine touchée par un incident.

Gaz

Points de fourniture

	2013	2012	2011
Nombre de points de fourniture	502 213	499 671	496 495
Points de fourniture inactifs	78 538	78 688	77 380
Points de fourniture actifs	423 675	420 983	419 115
Moyenne pression	1 932	1 903	1 817
Basse pression	421 743	419 080	417 298

Nombre de points de fourniture par commune



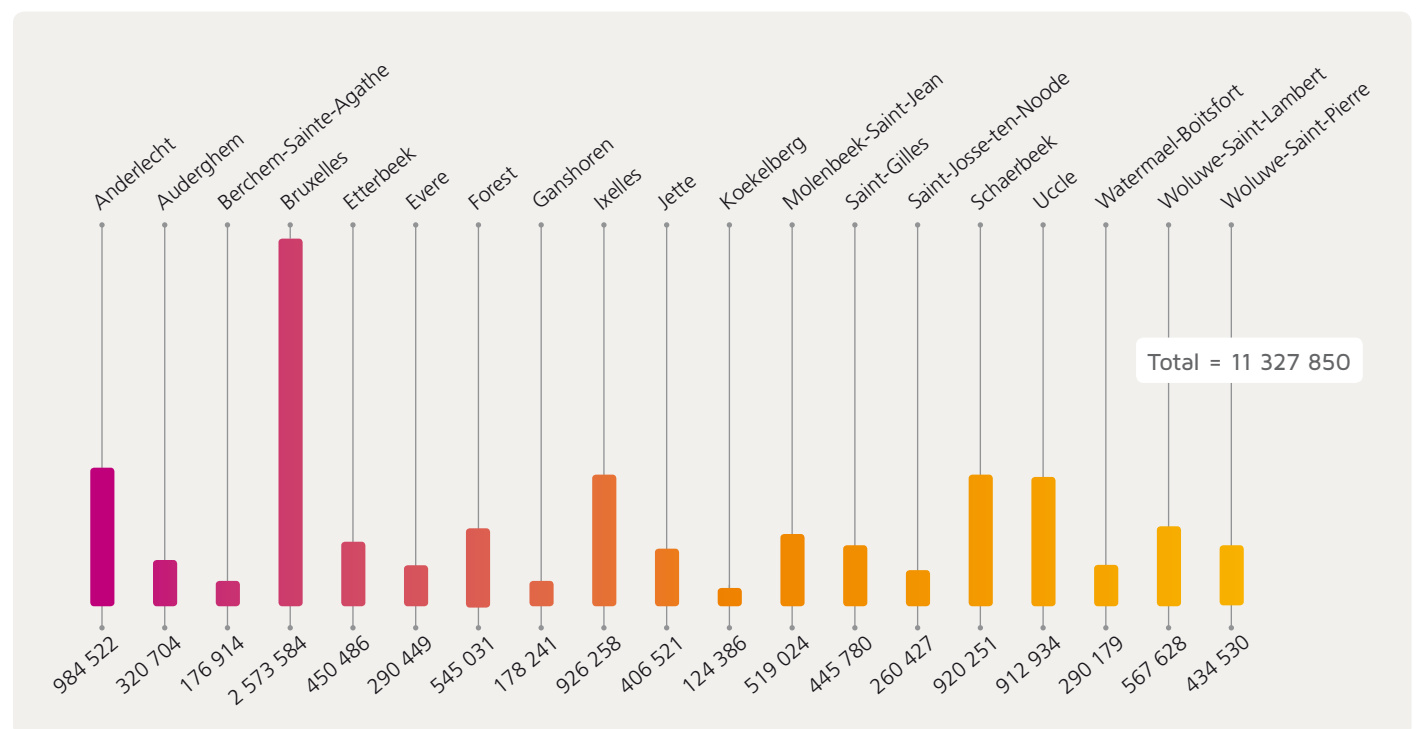
Transport

	2013	2012	2011
Gaz transporté* (MWh)	11 327 850	10 066 513	10 479 884
Moyenne pression	2 594 472	2 302 130	2 090 940
Basse pression	8 733 378	7 764 383	8 388 944
Gaz injecté** (MWh)	11 037 397	10 299 418	8 877 755

* Quantité de gaz transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

** Quantité de gaz mesurée à l'entrée du réseau.

Gaz transporté par commune (MWh)



Facturation aux fournisseurs d'énergie

	2013	2012	2011
Grid Fee* (euros)	131 245 302,19	119 155 437,93	122 620 036,88

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2013	2012	2011
Nombre de compteurs	498 314	495 910	493 618
Nombre de raccordements	188 229	187 898	187 652
Moyenne pression	2 783	2 818	2 802
Raccordements « réseau »	450	446	442
Raccordements « clients »	2 333	2 372	2 360
Basse pression	185 446	185 080	184 850
Nombre de cabines « réseau »	450	446	442
Nombre de lignes de détente « clients »	1 721	1 761	1 753
Nombre de stations de réception (interface avec Fluxys)	7	7	7
Nombre de déversoirs	7	7	7

Longueur des réseaux

	2013	2012	2011
Longueur des canalisations (km)	2 896,8	2 891,5	2 893,6
Canalisations moyenne pression	611,3	611,3	609,3
Acier	553,5	553,3	552,0
PE (polyéthylène)	57,8	58,0	57,3
Canalisations basse pression	2 285,5	2 280,2	2 284,3
Acier	1 064,9	1 064,7	1 065,4
PE (polyéthylène)	1 168,5	1 138,3	1 102,5
Fonte grise	15,3	32,4	58,6
Fonte nodulaire	29,1	29,1	29,1
Fibrociment (Eternit)	7,7	15,7	28,7

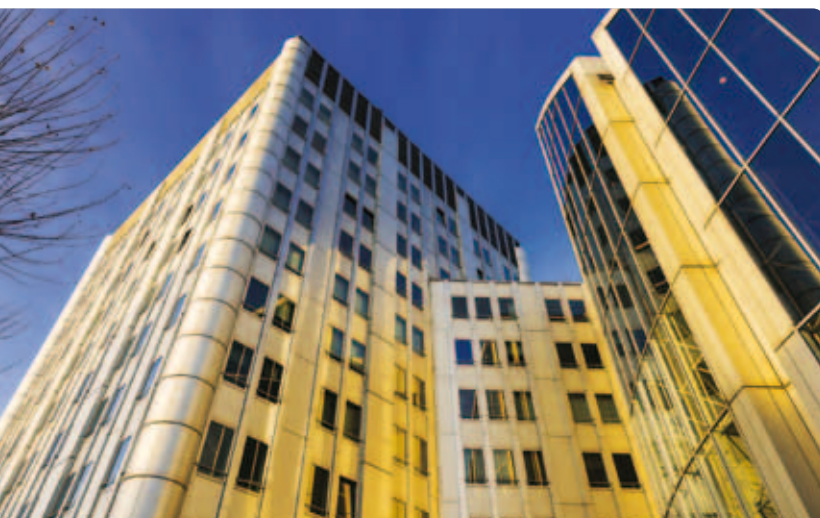
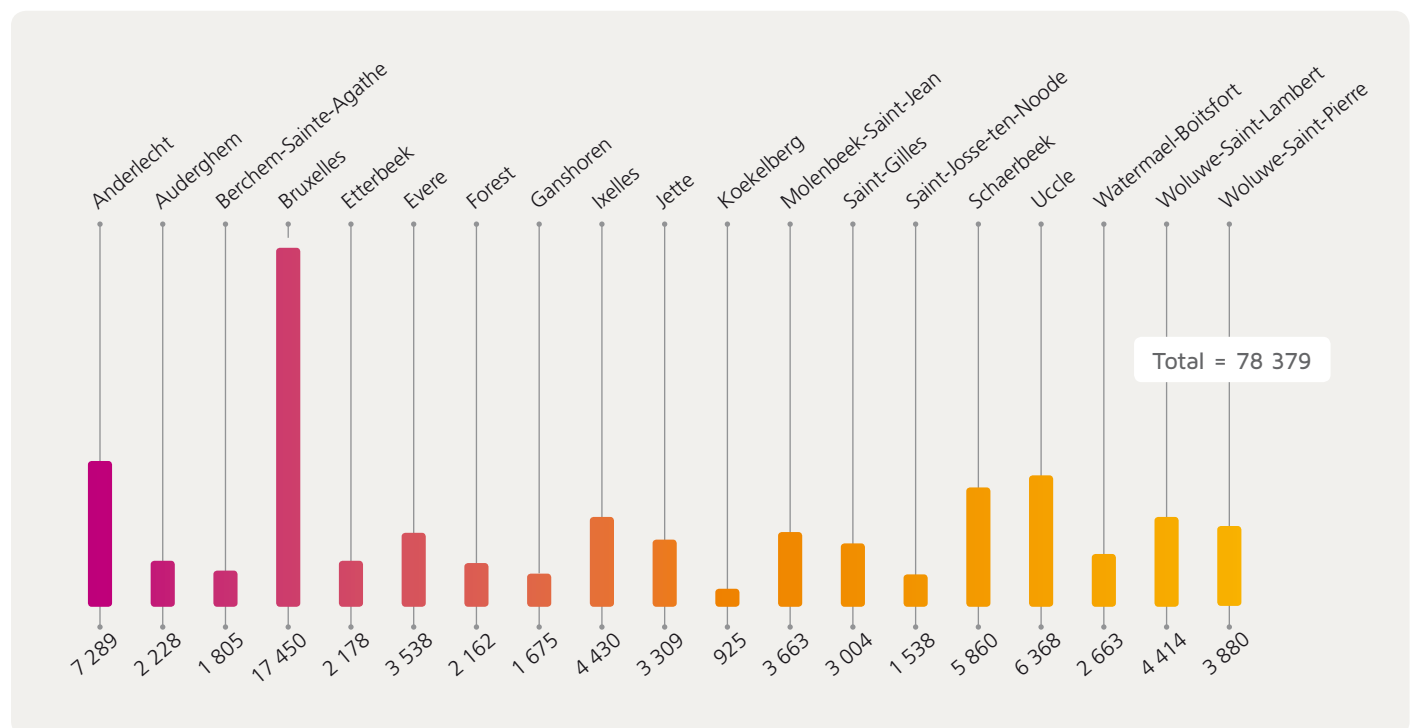
Sécurité des réseaux

	2013	2012	2011
Nombre d'interventions d'urgence suite aux appels « odeur gaz »	5 147	5 054	4 975
Nombre de fuites sur branchements (détectées par appel de tiers et par surveillance systématique)	1 237	1 470	1 518
Nombre de fuites sur canalisations (détectées par appel de tiers et par surveillance systématique)	121	141	158
Fuites sur canalisations par agression par des tiers	157	128	139
Nombre d'incidents graves déclarés au SPF Économie et Énergie - Division « Sécurité »	6	2	1

Éclairage public

	2013	2012	2011
Nombre de luminaires sur les voiries communales	78 379	76 370	75 073
Nombre de nouveaux luminaires	3 363	3 842	4 050
Puissance électrique installée (kW)	12 461	12 540	12 758
Consommation totale (kWh) (à charge de Sibelga)	51 804 533	51 577 222	52 023 246
Nombre de dépannages	7 489	8 852	8 548
Nombre de lampes remplacées suite à un dépannage	3 168	3 978	3 747
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	28 649	39 922	22 069

Nombre de luminaires par commune



Production d'énergie décentralisée

Cogénération en partenariat

Installation	Mise en service initiale	Rénovation	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production nette d'électricité (kWh)	
						2013	2012
Quai des Usines (turbine de détente) (Sibelga)	2000	2010	5 168	3 350	2	15 581 250	13 887 308
Arts et Métiers	2000	2011	606	723	1	1 841 301	1 486 768
Villas de Ganshoren	2000	2011	606	723	1	2 396 290	2 434 010
Vlaams Parlement	2003	-	341	476	1	787 472	779 267
CHU Brugmann (jusqu'en févr. 2013)	2002		2 954	3 670	2	1 071 821	6 742 395
ULB Solbosch	2002	2013	3 033	4 068	3	12 642 495	13 784 609
UZ Brussel (jusqu'en oct. 2013)	2002	-	3 062	3 888	2	10 569 717	15 842 602
Essegheem I	2006	-	139	207	1	469 050	434 945
Essegheem II	2006	-	139	207	1	562 769	496 168
TOTAL			16 048	17 312	14	45 922 164	55 888 072

N.B. Signalons aussi l'existence depuis 2009 d'une autre installation de cogénération sur le site de Sibelga, dédiée au chauffage des locaux. Celle-ci a produit 678 238 kWh en 2013.

Certificats verts issus de la cogénération

	2013	2012
Nombre de certificats verts (Brugel)	19 419	24 191
Économie CO ₂ (tonnes) *	5 568	6 005
Économie gaz naturel (kWhi)	25 660 729	27 673 091
Économie gaz naturel (Nm ³)	2 879 049	3 079 032

* Calculée sur la base des certificats verts + turbine de détente cogénération « Quai des Usines ».

N.B. La chaufferie « Quai des Usines » a par ailleurs généré 278 certificats verts, soit une économie de 60 tonnes de CO₂.

Compteurs pour production décentralisée

	2013	2012
Nombre de nouveaux compteurs A+/A- placés	446	403
Nombre total de compteurs A+/A- en service au 31/12	2 744	2 298

Mesures sociales

	2013	2012
Points de fourniture pour clients protégés*		
Électricité	3 194	3 688
Gaz	2 743	3 185
Points de fourniture pour clients hivernaux*		
Électricité	198	106
Gaz	157	80
Limiteurs de puissance		
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12	21 007	20 594
Nombre de limiteurs de puissance placés ou remplacés	15 314	16 406
Protégés	1 164	1 142
Non protégés	14 150	15 264
Nombre de limiteurs enlevés	12 550	11 620

* Voir lexique

Relevés de compteurs

	Nombre de compteurs à relever	Nombre de compteurs relevés *	Nombre de compteurs relevés par les clients **
Relevés annuels	1 150 832	998 750 (86,8 %)	74 761 (6,5 %)
Relevés mensuels (cumulés)	95 036	94 203 (99,1 %)	-

* Index relevés par les releveurs, non compris les index communiqués par les clients.

** Index communiqués par les clients (via téléphone, via le site internet...).

N.B. Contrairement aux années précédentes, ces chiffres sont basés sur le nombre de points de fourniture (codes EAN) et pas sur le nombre de relevés individuels.



Ressources humaines

Effectif du groupe Sibelga (y compris filiales BNO et Metrix)

	2013		2012	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Personnel actif au 31/12 (FTE*)	1 039,04		1 040,4	
Hors absences de longue durée	1 004,61		999,97	
Personnel actif au 31/12 (HC**)	1061		1 060	100
Selon le sexe				
Hommes	797	75,12 %	798	75,28 %
Femmes	264	24,88 %	262	24,72 %
Selon la fonction				
Cadres	162	15,27 %	157	14,81 %
Employés	899	84,73 %	903	85,19 %
Selon l'âge				
< 25 ans	70	6,60 %	62	5,85 %
de 25 à 34 ans	283	26,67 %	303	28,58 %
de 35 à 44 ans	332	31,29 %	328	30,94 %
de 45 à 54 ans	249	23,47 %	237	22,36 %
≥ 55 ans	127	11,97 %	130	12,26 %

* FTE = Full Time Equivalent (ratio de travail pris en compte).

** HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).



Lexique

Unités de mesure

A - ampère - unité d'intensité du courant électrique.

V - volt - unité de la tension électrique.

BT - basse tension (chez Sibelga : 230 et 400 V)

HT - haute tension (chez Sibelga : 5 ; 6 et 11 kV)

W - watt - unité de puissance de flux électrique ou thermique.

Wh - wattheure - unité de consommation d'énergie.

bar - unité de mesure de pression.

BP - basse pression (< 100 mbar)

MP - moyenne pression (> 100 mbar)

Préfixes multiplicateurs

m - milli = un millième

k - kilo = mille

M - méga = un million

G - giga = un milliard

T - téra = mille milliards

Marché

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés un ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Code EAN

European Article Numbering. Numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Client hivernal

Consommateur résidentiel d'électricité et/ou de gaz naturel devant faire l'objet d'une coupure autorisée par un juge de paix, mais bénéficiant temporairement d'une fourniture d'énergie par Sibelga pendant la période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars).

Client protégé

Consommateur résidentiel d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie qui a obtenu le statut lui permettant de continuer à bénéficier d'une quantité limitée d'énergie par le fournisseur de dernier ressort, en l'occurrence Sibelga.

GRD

Gestionnaire de réseaux de distribution.

GRT

Gestionnaire du réseau de transport.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz et/ou de l'électricité à des clients finals en utilisant les réseaux de transport et de distribution.

Brugel

Bruxelles Gaz Électricité. Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles Environnement

Administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

CREG

Commission de régulation de l'électricité et du gaz. Régulateur fédéral du marché de l'énergie.

Clearing house

Plate-forme d'échange pour les acteurs du marché de l'énergie, où sont rassemblées toutes les données et où sont enregistrées toutes les transactions relatives à un point de fourniture.

Moza

« Move out zonder afspraak » : l'un des scénarios pouvant se produire sur un point de fourniture, à savoir un déménagement non suivi d'une reprise officielle des énergies par un autre consommateur.

Raccordement

Ensemble des installations électriques ou gazières, compteur compris, reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Registre d'accès

Registre informatique, géré par le gestionnaire des réseaux de distribution, réunissant les données techniques et administratives relatives aux points de fourniture d'énergie (code EAN, nom du client, fournisseur, etc.).

Règlement technique

Texte fixant les rapports entre le GRD et les autres acteurs du marché de l'énergie (fournisseurs, clients, etc.) d'un point de vue technique et administratif. Il comprend les conditions de raccordement, les cas dans lesquels on peut avoir accès au réseau de Sibelga, les règles relatives au comptage, etc. Le règlement technique est adopté par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Autres

Certificat vert (CV)

Titre octroyé pour la production d'électricité dite verte (cogénération, installation utilisant des sources d'énergie renouvelable). Chaque CV correspond à une économie de 217 kg de CO₂. En Région de Bruxelles-Capitale, il est délivré par Brugel.

Cogénération

Production combinée de chaleur et d'électricité.

Compteur intelligent (Smart Meter)

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques et d'une unité programmable de traitement, de stockage et d'échange de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture, et de commander à distance certaines opérations à réaliser sur les compteurs (ouverture, limitation de puissance...).

Accident fluide

Accident du travail relatif au fluide électrique ou au fluide gaz.

Pertes réseau

Pertes d'énergie électrique survenant sur le réseau et dans les transformateurs en raison de phénomènes physiques (effet Joule). À ces pertes techniques s'ajoutent des pertes « administratives », c'est-à-dire des quantités d'électricité non enregistrées et non facturables (vols, erreurs de comptage, etc.). Toutes ces pertes sont couvertes par le gestionnaire de réseaux.

ReMI

Remote Metering for Industry. Projet visant à relever à distance les compteurs des consommateurs commerciaux et industriels moyens (PME, grands magasins, écoles...) actuellement relevés manuellement tous les mois.

Réseau intelligent (smart grid)

Réseau de distribution d'électricité utilisant des technologies informatiques pour mieux mettre en relation l'offre (des producteurs) et la demande (des consommateurs) et pour assurer la sécurité de fonctionnement du réseau avec une production décentralisée intermittente et aléatoire (solaire, éolien).

Taux de fréquence

Mesure du nombre d'accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (nombre d'accidents x 1 000 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

Taux de gravité

Mesure de la gravité des accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (durée d'incapacité x 1 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

Service Clientèle

rue des Poissonniers 13
1000 Bruxelles
Tél. : 02 549 41 00

Nouvelle adresse à partir du 01/01/2015 :
boulevard Émile Jacqmain 96
1000 Bruxelles

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Numéros d'urgence

Odeur gaz (24h/24) : 0800 19 400

Pannes d'électricité (24h/24)
et pannes d'éclairage public : 02 274 40 66

Siège social

Sibelga SCRL
quai des Usines 16
1000 Bruxelles
BCE 0222 869 673

Colophon

Rédaction & coordination

Clarisse Poncelet - Département Communication

Réalisation

www.manderlierconsulting.be

Photos

Emmanuel Manderlier
Alain Pierot
sauf pages 5 et 43 © MathieuPaternoster

Impression

www.bietlot.be

Éditeur responsable

Philippe Massart
quai des Usines 16
1000 Bruxelles

www.sibelga.be





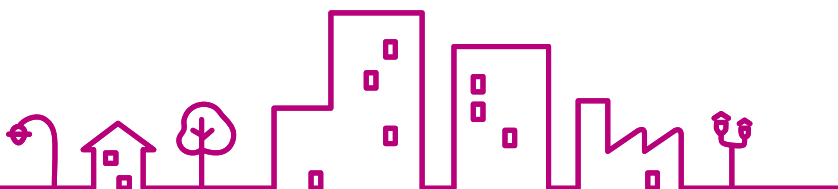
Sibelga
energizing the city

Rapport financier 2013



Sibelga

Rapport financier 2013



Sommaire

Rapport du Conseil d'administration	2
Rapport du commissaire	14
Comptes annuels	16
Bilan	16
Compte de résultats	20
Affectations et prélèvements	21
Analyse des résultats de l'activité	22
Annexe	24
Règles d'évaluation	38

Dénomination et forme

Sibelga, association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

Constitution

Autorisée par arrêté royal du 24 juin 1982.
Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2013 suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 20 janvier 2014.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique « Publications ».

Rapport du Conseil d'administration

à l'assemblée générale des associés du 16 juin 2014

relatif aux activités de l'exercice 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son trente-deuxième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2013, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 44 des statuts. Ce rapport est établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

I. PRÉLIMINAIRES

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son trente-deuxième exercice social, il s'agit en réalité du onzième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de gestion de réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale et du septième dans un environnement entièrement libéralisé.

- Suite à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et son chiffre d'affaires est désormais constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux payées par les fournisseurs (Grid Fee).

La clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale a impacté significativement le résultat pour une dernière fois. Nous reviendrons sur ce point dans les faits saillants exposés ci-après.

- L'intercommunale constate la non-décision du régulateur relative à la détermination d'un boni ou d'un mali résultant des tarifs appliqués par Sibelga pour les exercices d'exploitation de 2010 à 2013. La dernière décision concerne l'exercice d'exploitation 2009.

II. FAITS SAILLANTS

1. Retrait de la société privée associée Electrabel

Ce retrait, intervenu au 31/12/2012, s'inscrit dans la convention d'exécution de la convention portant sur l'équilibre dans les activités de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale du 29/09/2003.

Il se traduit par :

- le rachat des parts matérielles A2 détenues par Electrabel à concurrence de 30 % par Interfin;
- le remboursement à Electrabel de sa quote-part dans les réserves disponibles (action entamée en 2010, sauf pour la réserve légale);
- l'adaptation des engagements de financement et de couverture de risque sur les pensions complémentaires du personnel engagé avant 2006.

Il en résulte qu'à la date de la réouverture de l'exercice 2013, l'ensemble des parts matérielles A représentatives du capital sont détenues par Interfin, à l'exception de 2 parts matérielles A par commune associée, soit 38 parts au total.

2. Émission obligataire

- Vu les besoins de financement des activités courantes de Sibelga,
- Vu les opérations particulières intervenues dans le cadre du retrait d'Electrabel au 31/12/2012,
- Vu l'intérêt à aligner progressivement la structure du passif du bilan sur le modèle préconisé par le régulateur et de réaliser à cette fin un endettement complémentaire,
- Vu le refinancement partiel des besoins par l'attribution d'un marché de financement par crédit bancaire fin 2012,

le Conseil d'administration a décidé le 19/11/2012 de procéder à une émission obligataire sous la forme de « private placement ».

L'intérêt des investisseurs s'est traduit par une offre excédant la demande.

L'opération a été conclue le 23/05/2013 pour un montant de 100 M € à 10 ans auprès de 23 investisseurs issus de 5 pays différents.

Pour Sibelga, société non cotée émettant pour la première fois, cette opération a été réalisée à des conditions extrêmement favorables, à savoir au taux de base de 163 bp (très bas) + le spread de 160 bp, ce qui correspond à un yield de 3,23 % (coupon = 3,20 %).

3. Bouclage financier du retrait d'Electrabel

Dans la foulée de ce qui a été évoqué au point précédent, Sibelga a réalisé une réduction de capital d'un montant de 60 M € portant sur la part variable du capital social représentée par des parts E.

Celle-ci est intervenue au 27/05/2013.

Le même jour, Interfin qui a financé le rachat des parts matérielles d'Electrabel et détentrice de ces parts E a été remboursée à la valeur nominale pour un montant correspondant.

4. Suppression des secteurs de comptes

L'assemblée générale extraordinaire de Sibelga, tenue le 19/12/2011, a décidé la suppression des secteurs de comptes au 01/01/2013.

Cette décision a mené au concept d'une société unique où l'on identifie deux fluides et où l'on peut isoler les anciennes activités « supply » (jusqu'à extinction).

Celle-ci permet de répondre aux exigences du régulateur et d'affecter un résultat unique à Interfin où les quatre secteurs de comptes subsistent.

Le résultat unique de Sibelga est ainsi réparti entre les secteurs d'Interfin de la manière suivante :

- une première répartition en fonction des anciennes activités « supply » qui sont liées aux ex-secteurs pour le solde de cette activité;
- une seconde répartition pour rémunérer les parts E de placement détenues par chaque secteur;
- une troisième répartition portant sur le solde du résultat à affecter pour rémunérer les parts A détenues entre les secteurs « Quai » et « Chaussée » en fonction de la répartition des parts qui octroie 38,2 % aux secteurs « Chaussée » et 61,8 % aux secteurs « Quai » conformément à l'article 44 des statuts.

5. Simplification de la structure des fonds propres

Dans le but de simplifier la structure de fonds propres de Sibelga, les organes de gestion compétents ont procédé aux opérations suivantes, avec effet au 31 décembre 2013 :

5.1. Incorporation de la prime d'émission au capital

Cette opération qui s'inscrit dans le droit comptable a nécessité une décision de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 16/12/2013. Elle a porté sur un montant de 10 112 499,07 € et se traduit par la création de 101 125 parts A (valeur nominale de 100 € comme prévu aux statuts) attribuées à Interfin.

5.2. Incorporation d'une partie de la réserve disponible au capital

Pour rappel, l'assemblée générale du 17/06/2013 a décidé de transférer un montant de 11 407 676,62 € de la réserve indisponible vers la réserve disponible.

Ce montant correspond au fonds « éclairage public » créé en ex-Interelec en 1996 en vue de couvrir des prestations spéciales en éclairage public à la demande des communes.

L'opération d'incorporation de cette partie de la réserve disponible au capital s'inscrit dans les dispositions statutaires à l'article 7. Elle a été réalisée suite à une décision du Conseil d'administration le 16/12/2013. Elle donne lieu à la création de 114 077 parts A (valeur nominale de 100 € comme prévu aux statuts) attribuées à Interfin.

5.3. Transformation au sein du capital des parts E en parts A

Cette opération s'inscrit également dans les dispositions statutaires à l'article 7 et a été réalisée suite à une décision du Conseil d'administration le 16/12/2013.

Elle porte sur un montant de 25 181 900,00 €. Elle donne lieu concomitamment à la suppression de 251 819 parts E et à la création de 251 819 parts A (valeur nominale de 100 € comme prévu aux statuts) attribuées à Interfin.

En synthèse, le montant des fonds propres reste inchangé à l'issue de ces trois opérations.

Les deux premières opérations entraînent une augmentation de la part variable du capital social, représentée par des parts A, au départ d'autres rubriques logées dans les fonds propres.

Le montant de l'incorporation d'une partie de la réserve disponible au capital a été arrondi afin d'avoir, pour la somme des deux opérations, un multiple de 100 € qui constitue la valeur nominale de la part A.

La transformation au sein du capital des parts E en parts A ne modifie pas celui-ci.

Par ailleurs, l'attribution des parts A nouvelles représentatives du capital de Sibelga aux quatre secteurs de comptes d'Interfin respecte l'équilibre financier approuvé lors de l'assemblée générale du 19/12/2011.

Enfin, aucune sortie de cash n'a été effectuée dans le cadre de ces opérations.

6. Blocage de l'enveloppe tarifaire

En application de l'article 12 quater, § 2 de la loi du 29/04/1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de l'article 15/5 quinquies § 2 de la loi du 12/04/1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) a décidé au 11/01/2012 de prolonger les tarifs de distribution en vigueur pour Sibelga pour les exercices 2013 et 2014.

7. Évolution du taux OLO 10 ans

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis.

Pour rappel, le taux OLO 10 ans de la proposition tarifaire pluriannuelle 2009-2012 était de 3,9255 %.

En 2013, le taux OLO 10 ans réel qui intervient dans le calcul de la rémunération équitable n'est que de 2,4335 % (2,9804 % en 2012).

Cela entraîne une rémunération équitable inférieure à celle budgétée de 14 715 350,00 €.

8. Nettoyage des comptes relatifs à l'activité « ex-supply »

Comme évoqué dans les préliminaires, la clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale impacte encore le résultat par la récupération de créances contrepassées, par l'utilisation ou la reprise de provisions pour risques et charges ainsi que par la réconciliation définitive des achats et ventes d'énergie relative aux exercices précédant la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz.

En septembre 2012, après plusieurs années de discussion, le litige entre Sibelga et Distrigaz portant sur les quantités définitives de gaz vendues au marché captif de Sibelga pour les années 2004 à 2006 a pu être réglé. En conséquence de ce

règlement, Electrabel/ECS et Sibelga ont pu, en 2013, définitivement clôturer l'énergie en compteur gaz relative à cette période.

Un montant de 11 428 434,27 € TVAC a ainsi été facturé en mars 2013 par Sibelga à ECS conformément à la « Convention de clôture des comptes » conclue entre Sibelga et ECS le 23 novembre 2006.

Toutes ces opérations constituent le point final du nettoyage des comptes relatifs à cette activité. Elles ont eu un impact positif sur le résultat de l'exercice écoulé. Soulignons-en toutefois le caractère ponctuel et exceptionnel.

9. Prorogation de la durée de l'intercommunale

Elle a été prorogée une première fois par l'assemblée générale du 29 avril 1996 jusqu'au 29 avril 2026, et une deuxième fois par l'assemblée générale du 16 décembre 2013 jusqu'au 16 décembre 2041.

Cette mesure permet à l'intercommunale de prendre des engagements à plus long terme.

III. RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques liés à l'incertitude du cadre réglementaire

La CREG a prolongé les tarifs 2012 de Sibelga pour 2013 et 2014 dans l'attente du transfert, au 1^{er} juillet 2014, des compétences en matière de tarifs de distribution aux régulateurs régionaux comme prévu dans le cadre de la dernière réforme de l'État.

Par ailleurs, l'abrogation des arrêtés tarifaires de 2008 combinée à l'absence de décision sur les soldes 2010 à 2013 et l'absence de règles relatives à l'affectation d'éventuels soldes en 2014 constituent d'autres éléments d'incertitudes réglementaires.

Lors du transfert d'une compétence de l'échelon fédéral à l'échelon régional, la législation fédérale reste applicable jusqu'à ce que les autorités régionales concernées aient abrogé ou remplacé la législation fédérale et le régulateur fédéral resterait compétent jusqu'à ce que le législateur régional ait désigné le régulateur régional, pour l'exercice de cette compétence. Dès lors, il faut voir ce que le législateur bruxellois décidera lors de ce transfert et quel type de méthodologie tarifaire le régulateur bruxellois (Brugel) établira. Une modification de la politique tarifaire, par exemple en ce qui concerne l'affectation et la récupération des soldes tarifaires ou les mécanismes de régulation incitatifs, pourrait affecter la rentabilité de Sibelga.

Néanmoins, il faut rappeler que le législateur régional et Brugel seront liés par les principes généraux contenus dans la directive européenne dite du « troisième paquet énergie ». Plus particulièrement, le régulateur devra faire en sorte que la méthodologie tarifaire permette à Sibelga d'assurer les investissements nécessaires dans les réseaux de sorte à pouvoir garantir la viabilité de ceux-ci. Par ailleurs, la méthodologie tarifaire devrait garantir la capacité à long terme du réseau à répondre aux demandes raisonnables de distribution d'électricité et du gaz naturel.

2. Risques financiers

2.1. Risque de taux d'intérêt

Sibelga opère dans un secteur régulé. Le cadre réglementaire applicable pour la période 2009-2012 prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement (charges d'intérêts et autres) sont couverts par l'enveloppe tarifaire réglementaire. Toutefois les tarifs étant fixés pour des périodes pluriannuelles de quatre ans, des modifications des charges d'intérêts qui interviendraient pendant une période tarifaire donnée ne seront répercutées dans les tarifs que lors de la période tarifaire suivante.

Afin de limiter les risques de taux d'intérêt, Sibelga a établi une politique de gestion des risques de taux qui consiste à diversifier les références de taux de la dette entre taux fixe et taux variable. La répartition peut évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché. Sibelga a ainsi réalisé une émission obligataire en bénéficiant de conditions extrêmement favorables. Sibelga n'a pas recours à des produits dérivés de couverture de type « swap » ou « cap ». Les positions de taux sont revues périodiquement et lors de toute nouvelle levée de financement.

2.2. Risque de liquidité et de crédit

Le risque de liquidité et de crédit est lié à la nécessité pour Sibelga d'obtenir les financements externes nécessaires, entre autres, à la réalisation de son programme d'investissements ainsi qu'au refinancement des dettes financières existantes. La liquidité de Sibelga repose en outre sur le maintien de disponibilités et de facilités de crédit confirmées.

La situation sensible du marché du crédit ou des capitaux sur le plan européen pourrait, si elle se dégrade, porter atteinte aux activités, à la situation financière et aux résultats de Sibelga.

La politique de financement diversifiée et adaptée de Sibelga vise à limiter ce risque de liquidité et de crédit. L'émission obligataire réalisée au cours de l'exercice s'inscrit pleinement dans cette politique.

2.3. Risque sur opérations commerciales – Risque de concentration

Dans le cadre de la politique des risques liés à ses activités commerciales, Sibelga a, pour la majeure partie de ses activités, la faculté de demander une garantie bancaire à ses contreparties qui ne présentent pas des critères de solvabilité suffisants. Sibelga applique une politique de suivi rigoureux de ses créances commerciales et évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties. Le risque de défaillance est ainsi limité.

Néanmoins, compte tenu du fait que le nombre des débiteurs de Sibelga est limité – un seul débiteur (Electrabel Customer Solutions) représente près de 70 % du chiffre d'affaires de Sibelga – le risque lié à la solvabilité des débiteurs de Sibelga est fortement concentré.

2.4. Risque pensions

Avant 1993, le régime de retraite des employés (ou de leurs ayants droit) imputé à Sibelga était constitutif de rentes.

Les paiements annuels au titre de ces rentes décroissent progressivement, le nombre de personnes bénéficiaires étant en diminution. En 2013, les montants effectivement déboursés s'élevaient à 9 912 039,37 €.

Les rentes payées sont prises en charge en frais d'exploitation au moment de leur paiement et elles sont facturées par la filiale BNO à Sibelga. Ces charges de rentes (tout comme les autres charges liées au personnel) sont répercutées par Sibelga dans les tarifs de distribution.

Il convient de souligner que, conformément aux normes comptables belges, la valeur actuarielle de ces engagements de paiements futurs n'est pas reconnue comme provision pour engagements de retraite. Cette valeur actuarielle des paiements de rentes futurs est estimée, tenant compte de certaines hypothèses, entre autres en termes de taux d'actualisation et d'espérance de vie résiduelle, à un montant de l'ordre de 73 354 000,00 €. Cette estimation est susceptible de varier en fonction des hypothèses retenues.

Le personnel bénéficiaire du régime des rentes s'est vu proposer en 1993 la possibilité d'opter pour un capital pension à l'âge de la retraite. A cette fin, les provisions nécessaires ont été constituées par la SA Electrabel (backservice) en ses livres. Dans le cadre de la libéralisation du secteur, les engagements de pensions associés à ces membres du personnel ont fait l'objet d'un règlement entre la SA Electrabel et la filiale BNO. Les normes comptables belges (BGAAP) permettent aux GRD d'échelonner dans le temps la prise en charge de ces engagements, totalement répercutés dans les tarifs de distribution, comptabilisés en comptes de régularisation à l'actif et constitutifs d'une dette bancaire au passif. Le montant non encore amorti de ces engagements s'élevait en 2013 à 87 488 362,41 €. On doit souligner dans ce cadre que les charges de pension non capitalisées du passé sont traitées dans le régime de régulation actuel comme des surcharges sur les tarifs et pas comme des tarifs. Elles ne peuvent donc pas être rejetées par le régulateur. Si à l'avenir, la régulation évoluait à cet égard, cela pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité.

2.5. Risque fiscal

Sibelga, en tant qu'intercommunale, est soumise sur la base de l'article 180 du Code d'impôts sur les revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ses filiales, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés.

Il faut néanmoins souligner que lors des travaux budgétaires de l'État fédéral, il a été envisagé par le gouvernement fédéral de soumettre les intercommunales à l'impôt des sociétés (ISOC). Bien que la proposition ait été abandonnée par le gouvernement, on ne peut exclure qu'un tel impôt soit introduit dans le cadre d'un prochain conclave budgétaire. L'impact d'une telle mesure pour Sibelga devrait toutefois être limité car les impôts mis à sa charge devraient en principe être répercutés dans les tarifs de distribution. Le risque principal d'un assujettissement de Sibelga à l'ISOC est plutôt que le régulateur remette en question la charge d'ISOC répercutée dans les tarifs.

2.6. Dettes supplémentaires de Sibelga

À l'avenir, Sibelga pourrait choisir d'augmenter le poids de sa dette. Toutefois, tout accroissement éventuel serait, au vu du rôle qui lui est dévolu, essentiellement destiné à financer ses investissements dans ses réseaux. Sibelga pourrait tendre vers un ratio de fonds propres par rapport aux capitaux investis qui ne soit en aucun cas inférieur à 40 % en fonction du contexte fiscal et réglementaire.

3. Risques techniques et opérationnels

3.1. Risque de black-out

L'évolution du contexte européen du marché de l'énergie et le développement à grande échelle de la production décentralisée à caractère intermittent sont susceptibles d'augmenter tendanciellement le risque de black-out du système électrique national ou international. Bien que des mesures soient prises à différents niveaux pour réduire ce risque (augmentation de la coopération entre pays, mise en place de stimulants à l'investissement en moyens de productions, gestion croissante de la demande), le gestionnaire du réseau de distribution est entièrement dépendant du réseau de transport national qui l'alimente et en gère la stabilité. Les conséquences d'un black-out pour le gestionnaire du réseau de distribution résident dans une perte potentielle d'image vis-à-vis des utilisateurs ainsi que dans le défi de pouvoir restaurer rapidement son réseau en coordination étroite avec le gestionnaire du réseau de transport (GRT). Sibelga a identifié ce risque et a pris différentes mesures pour y faire face le cas échéant. Différents moyens internes ont été mis en œuvre : renforcement du réseau de télécommunication, augmentation de la capacité des batteries dans les postes électriques, fiabilisation des infrastructures informatiques de contrôle-commande. Un plan interne d'organisation spécifique a été élaboré précisant les rôles à assurer par les différents acteurs opérationnels. Des tests de validation de ce plan ont été faits et un processus de mise à jour a été décrit incluant la formation du personnel, le suivi régulier des contacts avec le GRT ainsi que la concertation avec différents acteurs sectoriels dans cette matière.

3.2. Risques liés à la dégradation des réseaux

Sibelga gère ses réseaux pour qu'ils soient les plus fiables possible. Cependant, ils ne sont pas à l'abri d'incidents pouvant conduire à une interruption locale ou générale de la distribution. Ces incidents peuvent être dus à des phénomènes naturels, à des dégradations involontaires ou à des actes malveillants (sabotages, vol de cuivre...). Des polices d'assurances visent à couvrir partiellement les conséquences financières de ces risques.

3.3. Risque informatique

L'altération ou la perte de ses bases de données entraverait gravement la bonne marche de la société. Pour se parer à cette éventualité, Sibelga prend les mesures nécessaires pour protéger ces informations.

Bien que disposant de deux salles informatiques distinctes et de matériel redondant, Sibelga n'a pas encore construit un BCP

(business continuity plan) lui garantissant la continuité de ses activités en cas de sinistre majeur.

Une défaillance des systèmes informatiques pourrait mener à des dysfonctionnements notamment des applications et du réseau ou à des pertes de données.

3.4. Risque électronique et télécommunication

À terme, le système actuel de télécommunications de Sibelga entre son dispatching et ses postes de fourniture ne sera plus black-out résistant. La mise en place d'un nouveau système de télécommunication est en cours de déploiement.

Le recours de plus en plus important aux technologies électroniques, informatiques et de télécommunication pour la gestion de ses réseaux expose Sibelga à un risque de défaillance ou de sabotage («hacking») de ces supports technologiques. Pour faire face à ce risque, des études de protection se poursuivent pour sécuriser ces canaux de communication.

Une défaillance électrique, informatique et de télécommunication pourrait mener à des dysfonctionnements notamment des applications et du réseau.

3.5. Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités de Sibelga. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

3.6. Couverture des risques et assurances

Sibelga fait en sorte qu'il y ait autant que possible un transfert des risques sur le marché de l'assurance.

À ce titre, Sibelga a contracté au 1^{er} janvier 2013, conjointement avec les sociétés Eandis et Ores, de nouvelles polices assurant une couverture de sa responsabilité civile à hauteur de 150 000 000 € tous rangs confondus, selon le cas par sinistre et/ou par année d'assurance. Le premier rang qui fait l'objet d'une police propre à chaque société offre une garantie de 5 000 000 €, alors que les rangs suivants offrent une garantie de 145 000 000 € au travers d'une police commune aux trois opérateurs. Le risque environnemental fait en outre l'objet d'une couverture assurantielle spécifique pour un montant tous rangs confondus de 20 M €. Cette police couvre comme la police RC exploitation ci-dessus la pollution accidentelle mais aussi la pollution graduelle les dommages propres et les dommages à la biodiversité.

Enfin, les éléments pertinents du patrimoine immobilier de Sibelga sont assurés au travers d'une assurance « tous risques sauf ».

3.7. Risques macro-économiques et conjoncturels

La crise économique qui sévit actuellement en Europe et dans le monde pourrait avoir des répercussions sur la demande de gaz et d'électricité. La diminution de volumes due à des facteurs macro-économiques ou conjoncturels est cependant un risque qui en principe n'est pas supporté par Sibelga puisque dans le

régime réglementaire actuel, la perte de revenus résultant de diminutions de volumes pourra normalement être reprise dans le cadre de l'approbation des soldes en fin de période réglementaire et être répercutée, en principe, dans les tarifs de la prochaine période réglementaire.

IV. ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LA RÉALITÉ 2013 ET LA NORME BUDGÉTAIRE/TARIFAIRE

Le résultat de l'exercice se chiffre à 64 893 929,69 €.

Il résulte de nos activités :

- ex-supply: 20 395 674,63 €, portant sur le nettoyage des comptes relatifs à cette ancienne activité (voir ci-avant);
- réseaux: 44 498 255,06 €, portant sur des activités :
 - non régulées: -395 548,82 €, essentiellement l'activité marginale « radiateurs » et quelques prestations en éclairage public en dehors des missions de service public;
 - régulées: 44 893 803,88 €, constituant notre « core business ».

Ce résultat régulé (après traitement des soldes non maîtrisables) se décompose de la façon suivante selon les activités :

	Électricité	Gaz
Rémunération équitable 2013	20 582 074,53 €	18 851 755,67 €
Soldes maîtrisables 2013 (non approuvés)	2 383 559,60 €	3 076 414,08 €
TOTAL	22 965 634,13 €	21 928 169,75 €

1. Commentaires sur les rubriques

La rémunération équitable est déterminée par la formule inscrite dans les arrêtés tarifaires de 2008.

Les soldes constituent les écarts de la réalité par rapport à la norme budgétaire/tarifaire. Ils sont ventilés en soldes :

- maîtrisables, pour ce qui concerne les frais de gestion et d'exploitation sur lesquels nous exerçons un contrôle selon l'arrêté royal de 2008. Dans le cas présent, les soldes maîtrisables sont positifs ce qui signifie que tant en « électricité » qu'en « gaz », les charges réelles sont restées en deçà du budget tarifaire autorisé;
- non maîtrisables, pour ce qui concerne essentiellement
 - les charges et produits exceptionnels,
 - les charges financières (embedded costs),
 - les amortissements,
 - la marge bénéficiaire équitable,
 - les obligations de service public,
 - les suppléments et prélèvements tels l'impôt gaz et les charges de pension,
 - les écarts de volumes (recettes),
 - le coût des pertes.

Dans le cas présent, les soldes non maîtrisables des activités «électricité» et «gaz» constituent un trop perçu (dette) par rapport au marché.

La totalité de ces rubriques donne un résultat régulé courant de 106 365 288,72 €.

Celui-ci est compensé par des écritures de régularisation, de couverture de risques et le cas échéant de mouvements sur provisions liés à la détermination des soldes pour un montant global de -61 471 484,84 €. Ceci ramène le résultat régulé à 44 893 803,88 €.

2. Commentaires sur les tendances

La rémunération équitable a été impactée à la baisse principalement en raison de l'évolution du taux OLO 10 ans qui constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération.

À la marge, nos investissements ont été inférieurs au budget tarifaire introduit auprès du régulateur (voir ci-après), ce qui diminue la base de rémunération.

En ce qui concerne les soldes maîtrisables, bien qu'ils soient en diminution, ceux-ci restent positifs. Ceci s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- un moindre coût de la masse salariale,
- l'étalement dans le temps de certains projets,
- des économies au niveau des frais de fonctionnement de l'intercommunale.

En ce qui concerne les soldes non maîtrisables, il y a lieu de noter l'impact important des réconciliations des consommations d'exercices écoulés: 2009 (réconciliation définitive), 2010 et 2011 (réconciliations provisoires). Ces réconciliations ont permis à l'intercommunale de récupérer son dû auprès des acteurs du marché.

Par ailleurs, de l'analyse des soldes non maîtrisables ressortent des éléments significatifs :

- les investissements sont restés à la marge en deçà de la projection pluriannuelle 2009-2012. Cette tendance s'est confirmée en 2013, ce qui a eu un impact sur les amortissements;
- les charges financières sont également restées en deçà de la projection pluriannuelle prolongée, ce qui s'explique par des «cash out» inférieurs aux prévisions dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas;
- les charges de pensions ont également été entraînées vers le bas par la faiblesse des taux d'intérêt qui impacte la charge financière des lignes de crédit y afférentes;
- par ailleurs, les volumes distribués au cours de l'exercice sont supérieurs aux volumes projetés tant en électricité qu'en gaz, ce qui procure un supplément de recettes;
- l'impôt gaz est réduit à zéro avec le départ de la société privée associée Electrabel au 31/12/2012.

3. En résumé

Dans notre approche analytique, le résultat de l'exercice 2013 se construit de la manière suivante :

Rémunération équitable	39 433 830,20 €
Soldes maîtrisables (non approuvés)	5 459 973,68 €
Résultat régulé	44 893 803,88 €
Résultat non régulé	-395 548,82 €
Résultat ex-supply	20 395 674,63 €
Résultat de l'exercice	64 893 929,69 €

La rémunération équitable procure un rendement de 4,43 % par rapport aux fonds propres investis.

Si l'on prend en compte l'impact positif des soldes maîtrisables, le rendement passe à 5,04 %.

V. SUITE DU RAPPORT ANNUEL VISÉ AUX ARTICLES 95 ET 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS

1. Commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société

1.1. Comptes de bilan

Le pied de bilan se chiffre à 1 437 267 167,82 € contre 1 361 770 440,48 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 75 496 727,34 €.

Les commentaires succincts qui suivent portent sur les rubriques dont les mouvements sont les plus significatifs.

► Comptes d'actif

- Immobilisations corporelles (+25 232 444,56 €)

Évolution à la hausse résultant de la rénovation du siège d'exploitation de Sibelga au quai des Usines et de la réalisation du programme d'investissements sous déduction des amortissements et des désaffectations.

- Placements de trésorerie et valeurs disponibles (+63 475 627,35 €)

Ces éléments d'actif sont en forte augmentation pour trois raisons :

- l'émission d'un emprunt obligataire de 100 M € à 10 ans à des conditions extrêmement favorables;
- les dépenses d'investissements qui sont restées en deçà du montant de l'enveloppe prévisionnelle;
- les soldes réglementaires résultant des écarts par rapport au budget tarifaire.

- Comptes de régularisation d'actif (-12 826 106,33 €)

Montants à la baisse portant essentiellement sur les capitaux pensions payés d'avance et qui constituent une charge à reporter. Celle-ci disparaîtra à l'issue de l'exercice 2026.

► Comptes de passif

- Capital (-38 476 677,08 €)

Cette variation s'explique par trois mouvements évoqués ci-avant :

- la réduction de capital de 60 000 000,00 € dans le cadre du bouclage financier du retrait d'Electrabel;
- l'incorporation de la prime d'émission au capital portant sur un montant de 10 112 499,07 €;
- l'incorporation d'une partie de la réserve disponible (anciennement indisponible) au capital pour un montant de 11 407 676,62 €.

L'écart à la marge de 3 147,23 € a été payé par les pouvoirs publics associés afin d'arriver à un montant global multiple de 100 € (valeur de la nouvelle part matérielle A au 01/01/2013).

- Primes d'émission (-10 112 499,07 €)

Celle-ci disparaît suite à son incorporation au capital.

- Plus-values de réévaluation (-5 217 257,52 €)

Cette diminution résulte du traitement de la réduction de valeur sur la plus-value de la Regulatory Asset Base (RAB.) inscrite dans les immobilisations corporelles.

- Réserves indisponibles (-6 190 419,10 €)

La diminution globale résulte de deux mouvements en sens opposés :

- une augmentation de 5 217 257,52 € qui constitue la contrepartie de la diminution des plus-values de réévaluation (voir ci-avant);
- une diminution de 11 407 676,62 € correspondant au fonds « éclairage public » de l'ex-Interelec. Ce montant a été transféré dans un premier temps aux réserves disponibles avant d'être incorporé au capital (voir ci-avant).

- Réserves disponibles (+5 459 973,68 €)

Mise en réserve d'un montant équivalent au solde réglementaire sur les activités contrôlables de l'exercice 2013.

Cette opération doit être approuvée par l'assemblée générale lors de l'affectation du résultat.

Globalement, les fonds propres passent de 920 578 435,21 € à fin 2012 à 866 161 935,38 € à fin 2013, soit une diminution de 54 416 499,83 €.

- Provisions pour risques et charges (+1 405 211,63 €)

Si le montant global de 68 451 313,99 € ne progresse pas de façon significative, il cache néanmoins des évolutions importantes.

Le nettoyage des comptes relatifs à l'ancienne activité « supply » a entraîné l'utilisation ou la reprise de toutes les provisions qui s'y rapportaient (-4,2 M €).

Ces montants ont été compensés par la dotation complémentaire aux provisions couvrant le risque de contrepartie pour les clients protégés, les fraudes et les bris de scellés (+4,2 M €).

Le risque « rest term » découlant de l'écart entre les volumes d'énergie alloués (ex ante) et les volumes d'énergie mesurés (ex post) en réconciliation.

La provision y afférent a été ajustée à la hausse (+2,0 M €). Notons aussi la disparition des provisions pour litiges IT (-0,6 M €).

- Dettes à plus d'un an (+83 128 305,75 €)

Augmentation due au refinancement de nos activités par une émission obligataire de (100,0 M €).

Celle-ci est compensée par le remboursement partiel de nos emprunts bancaires (-9,0 M €) et de nos lignes de crédit « pensions » (-7,9 M €).

- Dettes à un an au plus (-15 459 813,84 €)

Transfert de la quote-part des dettes à long terme vers les dettes à court terme du même ordre de grandeur que lors de l'exercice précédent.

Disparition de la rubrique « dettes financières » à court terme avec le remboursement intégral des billets de trésorerie émis dans le cadre du bouclage financier du retrait d'Electrabel (-8,0 M €).

Diminution des acomptes reçus (-1,1 M €) et des impôts (-1,3 M €). Cette diminution d'impôts concerne l'impôt des personnes morales qui touchait la société privée associée Electrabel pour l'activité « gaz ».

Diminution des autres dettes à court terme (- 9,8 M €) principalement suite au nettoyage des comptes de l'ancienne activité « supply ».

Augmentation de la dette commerciale « fournisseurs » (+5,0 M €).

- Comptes de régularisation de passif (+60 839 523,63 €)

Augmentation liée à la dette réglementaire pour les activités non-contrôlables. Celle-ci constitue des produits à reporter.

Globalement, les dettes passent de 374 145 902,91 € à fin 2012 à 502 653 918,45 € à fin 2013, soit une augmentation de 128 508 015,54 €.

1.2. Comptes de résultats

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2013 un bénéfice de 64 893 929,69 € pour 87 339 138,23 € l'exercice antérieur, soit une diminution de 22 445 208,54 €.

Celle-ci trouve sa justification dans les commentaires évoqués ci-après.

► Ventes et prestations (-14 519 424,85 €)

Celles-ci sont essentiellement influencées à la baisse :

- par le chiffre d'affaires (-2,7 M €)
- par les autres produits d'exploitation (-9,6 M €)
- par la variation des en-cours travaux (-2,3 M €)

Pour ce qui concerne l'activité « électricité » au cours de l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 630 958 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 5 019 617 766 kWh, ce qui correspond à une stagnation par rapport à l'exercice

précédent. Il y a lieu de préciser que l'énergie en compteur (énergie consommée mais non relevée) n'a pas été prise en compte à ce stade, ce qui n'a toutefois pas d'impact vu le traitement des soldes régulatoires.

Il est aussi important de souligner que les quantités distribuées au cours de l'exercice se situent au niveau le plus bas depuis la création de Sibelga en 2003. Ce constat s'inscrit dans un contexte de crise où les économies d'énergie sont à l'ordre du jour.

Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 217 655 132,07 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 23 828 305,51 €), ce qui constitue une augmentation de 1,64 %.

L'augmentation des recettes pour une stagnation des quantités distribuées, s'explique d'une part, par le fait que la réduction de quantités distribuées sur les catégories de clients hors basse tension a été compensée par une légère augmentation des quantités basse tension; d'autre part, par le niveau des tarifs basse tension plus élevés où l'influence du terme proportionnel est plus grande.

Pour ce qui concerne l'activité «gaz» au cours de l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (Grid Fee) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 423 675 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 11 327 849 523 kWh, ce qui correspond à une augmentation de 12,53 %. L'énergie en compteur n'a pas été prise en compte à ce stade, ce qui n'a toutefois pas d'impact vu le traitement des soldes régulatoires.

Les degrés-jours de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 537. Ils se situent à un niveau élevé dépassant largement le niveau de l'exercice précédent (2 327) et la normale saisonnière (2 363).

Le poids du tarif « chauffage » explique logiquement l'évolution à la hausse des quantités distribuées.

Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 131 245 302,19 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 12 970 762,39 €), ce qui constitue une augmentation de 10,15 %.

Le Grid Fee, tant en électricité qu'en gaz, est influencé par les ajustements « bonus-malus » sur les soldes non maîtrisables relatifs à l'exercice 2013. Le Grid Fee constitue l'essentiel du chiffre d'affaires qui se chiffre globalement à 299 374 091,71 € pour 302 045 465,43 € au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est complété par d'autres produits d'exploitation qui se chiffrent à 24 220 863,11 € pour 33 809 614,58 € l'exercice précédent.

Ces autres produits portent principalement sur des récupérations sur facturation de fraudes, bris de scellés, compteurs oubliés, foires et festivités et autres qui sont relativement stables.

La diminution de cette rubrique s'explique notamment par l'extourne d'une facture à recevoir au cours de l'exercice

précédent, dans le cadre du nettoyage de dossiers de l'ancienne activité « supply ».

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par d'autres produits d'exploitation, doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.

Enfin, la variation des en-cours travaux entraîne une charge couvrant nos engagements sans attendre la fin des travaux, ce qui constitue un élément neuf.

► **Coût des ventes et des prestations (+26 069 522,79 €)**

• Approvisionnements et marchandises

Ceux-ci se chiffrent à 23 050 642,01 €, ce qui représente une diminution de 8,9 M €.

Ceci correspond à une diminution de 27,8 %.

Dans le respect de la loi sur les marchés publics, ils sont attribués aux conditions économiques les plus favorables compte tenu des critères techniques repris dans les cahiers des charges.

Les achats pour fournitures de stocks sont en augmentation de 2,8 M €.

Cette augmentation est compensée par des mouvements dans d'autres rubriques qui contribuent toutes à une diminution des charges.

La réconciliation financière entre les acteurs du marché libéralisé pour les exercices 2009 (réconciliation définitive), 2010 et 2011 (réconciliation provisoire) a permis à Sibelga de récupérer des montants en électricité et surtout en gaz. Ceci constitue une amélioration du résultat de 7,2 M € par rapport à l'exercice précédent.

Les achats d'électricité pour les clients protégés, les pertes réseau et l'éclairage public sont en diminution de 0,7 M €.

Les achats de gaz pour les clients protégés ainsi que pour la cogénération sont également en diminution de 2,9 M €.

Enfin, les variations de stocks améliorent le résultat de 0,9 M €.

► **Services et bien divers**

Ceux-ci se chiffrent à 183 340 785,67 € par rapport à 181 697 854,72 € pour l'exercice précédent (soit +1 642 930,95 €), ce qui correspond à une augmentation de 0,9 %.

Cette rubrique constitue plus de 2/3 de l'ensemble des charges d'exploitation.

Parmi les principaux éléments, notons :

- les factures de gestion des filiales BNO et Metrix qui constituent les charges les plus importantes avec 110,2 M € en augmentation de 1,5 M €;
- les charges de pension de 13,1 M € en diminution de 0,3 M €;
- la sous-entreprise impliquée dans les travaux d'entretiens et de réparations pour 44,8 M €, soit une augmentation de 0,6 M €;
- la consultance où la partie IT est la plus importante. Cette dernière pèse 20,9 M €, soit une augmentation de 2,2 M €;

- les achats directs pour un montant de 14,8 M €, soit une augmentation de 4,8 M €;
- les redevances de voirie pour un montant de 36,8 M €, soit une augmentation de 2,5 M €. Celle-ci se justifie par l'indexation des montants de base et l'évolution à la hausse des quantités gaz distribuées.

Notons également que la réalisation des travaux d'investissement a entraîné à la hausse des frais transférés aux immobilisations corporelles qui passent de 75,3 M € à 83,9 M €.

► Rémunérations, charges sociales et pensions

Cette rubrique est devenue non significative depuis le transfert du personnel dans la filiale BNO au 1^{er} octobre 2009.

► Amortissements

Ceux-ci se chiffrent à 42 973 809,21 €, ce qui représente une augmentation de 2,91 %.

Notons que l'inscription de la RAB à l'actif du bilan entraîne une plus-value dont la réduction de valeur est prise en charge dans la rubrique « autres charges d'exploitation » contrairement à la plus-value comptabilisée jusqu'à fin 2009 qui était reprise dans cette rubrique.

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la CREG concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

► Réductions de valeur sur stocks et sur créances commerciales

Celles-ci se chiffrent à 1 928 781,05 € et traduisent d'une part, l'ajustement permanent de la valorisation des stocks en fonction de l'activité de l'intercommunale et de la réalité économique (0,1 M €) et d'autre part, la contrepassation de créances douteuses de l'ancienne activité « supply » (1,8 M €).

► Provisions pour risques et charges

Celles-ci constituent une charge de 5 675 231,35 € par rapport à une charge négative de -22 950 199,63 € au cours de l'exercice précédent.

Les explications sont les suivantes :

- au niveau des dotations aux provisions, elles passent de 14,7 M € à 13,1 M €. La diminution se situe dans la rubrique « rest term » (écart entre in feed et out feed) où la couverture du risque est ajustée aux dernières évaluations;
- au niveau des utilisations de provisions, elles passent de -7,5 M € à -5,7 M €. Notons deux mouvements significatifs qui se compensent :
 - l'augmentation des utilisations en matière de fraudes et bris de scellés, soit -1,4 M €;
 - la diminution des utilisations en matière de « rest term », soit +2,8 M €;

- Le solde se justifie par l'utilisation de la provision IT Oracle.

- au niveau de la reprise de provisions, celle-ci passe de -30,1 M € à -1,7 M €.

- L'explication se retrouve dans le rapport de l'exercice précédent avec l'attribution d'un acompte sur dividende équivalent à la reprise des provisions pour soldes régulatoires maîtrisables 2010 et 2011 pour un montant de -20,7 M €. Elle s'y retrouve aussi avec l'ajustement de la provision pour soldes régulatoires non-maîtrisable « gaz » pour un montant de -5,5 M €.

- Notons la disparition de la rubrique « IT-Attachmate » suite à la reprise de provisions de -0,6 M € dans le cadre du règlement définitif du litige au cours de l'exercice.

- Notons également l'absence de reprise de provisions pour « rest term » par rapport à -3,4 M € l'année passée. Cette absence de reprise se justifie par l'extension de la couverture du risque sur les 5 dernières années au lieu de 3.

- Notons enfin la reprise de provisions sur créances irrécouvrables pour -1,0 M €.

Cette évolution globale confirme la politique d'extrême prudence de l'intercommunale.

► Autres charges d'exploitation

Celles-ci se chiffrent à 14 859 517,51 € soit une augmentation de 12,70 %.

Cette augmentation est la conséquence des moins-values sur réalisations de créances commerciales (+2,0 M €).

Par ailleurs, comme évoqué ci-avant, cette rubrique comporte entre autres la charge liée à la dépréciation de la plus-value RAB. Le montant y afférent (5,2 M €) est stable.

► Le résultat d'exploitation s'élève à 49 331 817,00 € contre 89 920 764,64 € en 2012.

L'essentiel de la diminution se retrouve dans le poste « provisions pour risques et charges » pour 28,6 M € et dans le poste « ventes et prestations » pour 14,5 M € (voir commentaires ci-avant).

► Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 5 157 252,26 € contre 2 337 629,86 € en 2012.

Les charges financières ont augmenté suite aux refinancements bancaires intervenus en décembre 2012 et à l'émission obligataire en mai 2013.

La politique a consisté à rembourser les autres emprunts en cours et à placer les excédents de liquidités au meilleur taux sans risque.

Soulignons que le niveau extrêmement faible des taux d'intérêt a soulagé les charges financières de l'intercommunale et en particulier celle liée au financement des charges du passé dont la rémunération est basée sur le taux OLO 5 ans. L'impact des produits financiers sur le résultat est minime dans le contexte des taux d'intérêt bas.

► **Le résultat courant avant impôts se chiffre à 44 174 564,74 € par rapport à 87 583 134,78 € au cours de l'exercice précédent.**

► **Le résultat exceptionnel**

Celui-ci constitue un produit de 20 758 910,59 € par rapport à un produit de 221 195,12 € au cours de l'exercice précédent. Ce résultat exceptionnel permet de bonifier le résultat de près de 20,5 M €.

Au-delà de la reprise de provisions et du nettoyage de dossiers dans le cadre de la clôture des activités ex-supply, notons le règlement transactionnel avec ECS (filiale d'Electrabel) dans le cadre du décompte définitif de l'énergie consommée mais non relevée (énergie en compteur) à fin 2006 pour un montant de 9,4 M €.

Notons également que sont versés dans les charges exceptionnelles les projets que le marché nous impose à savoir MIG, Smart Metering et NRClick.

► **Le bénéfice de l'exercice avant impôts se chiffre à 64 933 475,33 € par rapport à 87 804 329,90 € au cours de l'exercice précédent.**

► **Impôt sur le résultat**

Celui-ci est de 39 545,64 €.

L'intercommunale est soumise à l'impôt des personnes morales (IPM). Celui-ci frappant essentiellement l'activité « gaz » de la société privée associée, il est normal qu'après le retrait d'Electrabel cette rubrique ait quasi disparu.

Il subsiste encore les charges relatives aux précomptes mobiliers.

► **Bénéfice de l'exercice**

Celui-ci se chiffre à 64 893 929,69 € par rapport à 87 339 138,23 € au cours de l'exercice précédent.

► **Affectation de ce bénéfice**

Il est proposé à l'assemblée générale :

- d'affecter 5 459 973,68 € aux réserves disponibles;
- d'octroyer un dividende de 59 433 956,01 € aux associés.

Le paiement du dividende sera effectué à fin juin 2014.

Remarque :

- Compte tenu des mouvements sur les fonds propres dans le cadre :
 - du bouclage financier suite au retrait d'Electrabel,
 - de la suppression des secteurs de comptes,
 - de la simplification de la structure des fonds propres (voir points 3, 4 et 5 des faits saillants évoqués ci-avant).
- Compte tenu de l'article 44 des statuts concernant la répartition bénéficiaire;

les parts E sont rémunérées pro rata temporis.

Il en résulte que les nouvelles parts A résultant de la transformation de parts E en parts A au 31/12/2013 ne seront pas rémunérées.

Par souci de cohérence, les autres parts A également créées au 31/12/2013 suite à l'incorporation au capital de la prime d'émission et d'une partie des réserves disponibles, ne seront pas rémunérées non plus.

Au niveau de l'enveloppe globale revenant à Interfin, cette mesure n'a aucun impact financier.

1.3. Tableau de financement

Ce tableau de synthèse représente l'ensemble des ressources mobilisées au cours de l'exercice et l'emploi qui en a été fait.

	Détail	Total
CASH FLOW « ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES » = (A)		
Cash Flow « activités opérationnelles »		
Résultat de l'exercice	+64,9 M €	
Charges non décaissées	+49,6 M €	
Évolution du fond de roulement	+53,2 M €	
		+167,7 M €
CASH FLOW « ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS » = (B)		
Cash Flow « activités d'investissement »		
Investissements de l'exercice	-75,4 M €	
Désinvestissement	+2,0 M €	
		-73,4 M €
CASH FLOW « ACTIVITÉS DE FINANCEMENT » = (C)		
Cash Flow « activités de financement »		
Capital – augmentation	+21,5 M €	
– réduction	-60,0 M €	
Prime d'émission	-10,1 M €	
Réserves – dotations	+5,4 M €	
– prélèvements	-11,4 M €	
Subsides en capital	+0,1 M €	
Dettes LT – augmentation	+100,0 M €	
– remboursement	-17,0 M €	
Dividendes payés	-59,3 M €	
		-30,8 M €
CASH FLOW NET = (A) + (B) + (C)		
Liquidités et placements de trésorerie		
Début de période = (D)		10,6 M €
Fin de période = (F)		74,1 M €
Delta = (F) – (D)		+63,5 M €

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

Néant.

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

► Nouveau cadre tarifaire

Une ordonnance modifiant les ordonnances électricité et gaz notamment en vue d'organiser un nouveau cadre en matière de tarifs de distribution a été adoptée par le Parlement bruxellois le 25 avril 2014. Elle n'entrera cependant en vigueur, pour ce qui concerne les dispositions introduites en matière de méthodologie tarifaire et de tarifs, qu'au 1^{er} juillet 2014, soit la date d'entrée en vigueur de l'article 19 de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État qui opère le transfert de compétences en matière de tarifs de distribution aux régions.

En vertu de cette ordonnance, le pouvoir d'établir une méthodologie tarifaire pour la distribution d'électricité et de gaz ainsi que celui d'approuver des tarifs de distribution établis conformément à cette méthodologie reviennent à Brugel, le régulateur bruxellois des marchés de l'électricité et du gaz. Le texte fixe un certain nombre de lignes directrices que Brugel est tenue de respecter dans l'élaboration de sa méthodologie. Il décrit également la procédure applicable pour l'introduction des propositions tarifaires auprès de Brugel et leur approbation. Enfin, il impose l'instauration de tarifs de distribution d'électricité progressifs pour les consommateurs résidentiels, au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

► Évolution du cadre fiscal

Les articles 180, 1^o et 220, 2^o du Code des impôts sur les revenus (CIR) précisent que les intercommunales ne sont pas assujetties à l'impôt des sociétés (ISOC) mais à l'impôt des personnes morales (IPM).

Le passage de l'IPM à l'ISOC a déjà été évoqué lors de travaux budgétaires de l'État fédéral.

Le passage effectif ne peut être exclu à terme. Il entraînerait un alourdissement substantiel de l'impôt. Ce point est également évoqué dans le chapitre « risques et incertitudes » ci-avant.

► Tiers investisseur(s)

La société privée Electrabel s'étant retirée de l'intercommunale au 31/12/2012, les statuts modifiés de Sibelga autorisent l'arrivée d'un ou plusieurs tiers investisseurs à concurrence de maximum 30 % du capital social.

Les pouvoirs publics associés garderont une participation de minimum 70 % du capital social.

► Optimisation de la structure bilantaire

Dans le cadre réglementaire actuel, le coefficient S de la rémunération équitable mesure le rapport entre les fonds propres et les capitaux investis.

Actuellement, il est de 70,49 % pour les activités « électricité » et de 77,57 % pour les activités « gaz ».

Il n'est pas exclu à terme de faire évoluer ce coefficient S vers les 40 % en fonction du contexte fiscal et réglementaire.

L'impact sera double :

- la réduction de l'enveloppe de la rémunérations équitable en valeur absolue,
- l'augmentation du taux de rémunération des fonds propres.

Cette évolution dépendra, outre le contexte fiscal et réglementaire, de l'arrivée d'un tiers investisseur (voir ci-avant) mais aussi pour Sibelga des conditions de refinancement de ses activités et pour Interfin des opportunités de placements alternatifs.

► Risques et incertitudes

Le chapitre « risques et incertitude » évoqué ci-avant reprend également des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

6. Le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

Néant.

7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés

Néant.

8. L'utilisation des instruments financiers par la société

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie a suivi une politique de type « bon père de famille » qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA) ou dans des comptes à terme.

Ceci termine nos commentaires par rapport aux comptes annuels 2013.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

VI. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

1. Élections

Il y a lieu de procéder à l'élection, jusqu'à l'assemblée générale de 2019, en qualité d'administrateur, de Madame Dorah ILUNGA KABULU domiciliée rue de l'Alliance 22 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

2. Décharge

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2013.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2014.

Bruxelles, le 5 mai 2014
Le Conseil d'administration

Rapport du commissaire

à l'assemblée générale des coopérateurs de la SCRL Sibelga sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels statutaires (les « Comptes Annuels ») ainsi que les mentions complémentaires requises. Les Comptes Annuels incluent le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les annexes.

Attestation sans réserve des Comptes Annuels, avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de Sibelga scrl (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces Comptes Annuels ont été établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Le total du bilan s'élève à € 1 437 267 168 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 64 893 930.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image sincère et fidèle. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et sincère et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la Société pour l'établissement et la présentation des comptes annuels qui donnent une image sincère et fidèle afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Conseil d'administration, ainsi que la présentation des Comptes Annuels dans leur ensemble. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'information reprise dans le rapport de gestion qui précise le cadre réglementaire et tarifaire dans lequel opère la Société. Le rapport de gestion mentionne également les incertitudes relatives aux soldes résultant des mécanismes de régularisation tarifaire qui n'ont pas encore été approuvés par les autorités compétentes pour les exercices 2010 à 2013. Les soldes tarifaires sont repris dans les comptes de régularisation du passif. Au cas où ces soldes tarifaires ne seraient pas approuvés ou seraient partiellement approuvés, le compte de résultats et les fonds propres de Sibelga pourraient être impactés.

Mentions complémentaires

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels et du respect des dispositions légales et réglementaires du Code des sociétés et des statuts de la société.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier notre attestation sur les Comptes Annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les Comptes Annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale des associés est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 5 mai 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl

Commissaire

représentée par Vincent Etienne

Associé

Comptes annuels

BILAN

Actif

	2013 EUR	2012 EUR
Actifs immobilisés	1 138 343 203,29	1 113 110 758,73
III. Immobilisations corporelles	1 134 146 730,38	1 108 914 285,82
A. Terrains et constructions	64 231 248,30	58 960 754,71
B. Installations, machines et outillage	1 049 079 120,18	1 030 259 007,67
C. Mobilier et matériel roulant	20 562 289,93	19 411 036,21
E. Autres immobilisations corporelles	274 071,97	283 487,23
IV. Immobilisations financières	4 196 472,91	4 196 472,91
A. Entreprises liées	4 192 459,58	4 192 459,58
1. Participations	4 192 459,58	4 192 459,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 100,00	3 100,00
1. Participations	3 100,00	3 100,00
C. Autres immobilisations financières	913,33	913,33
1. Actions et parts	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraire	625,00	625,00
Actifs circulants	298 923 964,53	248 659 681,75
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	8 435 726,23	9 805 012,49
A. Stocks	8 435 726,23	7 394 262,12
1. Approvisionnements	8 435 726,23	7 394 262,12
B. Commandes en cours d'exécution	0,00	2 410 750,37
VII. Créances à un an au plus	118 800 509,48	117 816 461,46
A. Créances commerciales	110 872 223,53	110 172 977,89
B. Autres créances	7 928 285,95	7 643 483,57
VIII. Placements de trésorerie	55 525 000,00	5 504 782,65
B. Autres placements	55 525 000,00	5 504 782,65
IX. Valeurs disponibles	18 544 448,45	5 089 038,45
X. Comptes de régularisation	97 618 280,37	110 444 386,70
Total de l'actif	1 437 267 167,82	1 361 770 440,48

Commentaire de l'actif

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées – Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158 400,00 / € 158 400,00), Sibelga Operations (€ 18 800,00 / € 18 800,00) et Brussels Network Operations (€ 4 018 228,00 / € 4 018 228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ -2 968,42 / € -2 968,42).

B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias.

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks – Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 58 387 685,84 / € 59 022 257,55).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 50 715 155,81 / € 49 730 483,90).
- Créances douteuses pour travaux et divers (€ 3 501 511,19 / € 1 347 522,37).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables relatives aux anciennes activités « Supply » (€ -1 807 323,57 / € 0,00).
- Divers montants restant à régulariser (€ 75 194,26 / € 72 714,07).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance Electricité du 19/07/2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 (€ 3 934 377,98 / € 4 169 091,08).
- Montants de T.V.A. (€ 1 948 851,57 / € 3 938,37) et de précomptes restant à récupérer (€ 10 445,97/ € 11 486,89).
- Cotisations fédérales et redevances électricité restant à récupérer (€ 668 755,64 / € 2 467 130,88).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 786 809,84 / € 749 959,33).
- Cautionnements versés pour travaux et divers (€ 186 920,61/ € 167 009,02).
- Divers montants restant à récupérer (€ 392 124,34 / € 74 868,00).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 95 127 561,95 / € 108 206 374,50).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 1 273 515,49 / € 1 531 899,74).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 253 985,86 / € 37 204,91).
- Produits acquis (€ 963 217,07 / € 668 907,55).

Passif

	2013 EUR	2012 EUR
Capitaux propres	866 161 935,38	920 578 435,21
I. Capital	516 322 300,00	554 798 977,08
A. Capital souscrit	516 322 300,00	554 798 977,08
II. Primes d'émission	0,00	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	239 993 845,95	245 211 103,47
IV. Réserves	108 935 397,31	109 665 842,73
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	95 531 779,68	101 722 198,78
2. Autres	95 531 779,68	101 722 198,78
D. Réserves disponibles	13 202 140,33	7 742 166,65
VI. Subsidés en capital	910 392,12	790 012,86
Provisions et impôts différés	68 451 313,99	67 046 102,36
VII. A. Provisions pour risques et charges	68 451 313,99	67 046 102,36
4. Autres risques et charges	68 451 313,99	67 046 102,36
Dettes	502 653 918,45	374 145 902,91
VIII. Dettes à plus d'un an	211 048 675,95	127 920 370,20
A. Dettes financières	145 005 218,32	53 985 323,40
2. Emprunts obligatoires non subordonnés	100 000 000,00	53 985 323,40
4. Etablissements de crédit	45 005 218,32	53 985 323,40
D. Autres dettes	66 043 457,63	73 935 046,80
IX. Dettes à un an au plus	156 945 894,91	172 405 708,75
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	18 225 977,45	18 410 612,27
B. Dettes financières	0,00	8 000 000,00
1. Etablissements de crédit	0,00	8 000 000,00
C. Dettes commerciales	64 377 822,54	59 429 741,57
1. Fournisseurs	64 377 822,54	59 429 741,57
D. Acomptes reçus sur commandes	1 273 515,49	2 379 065,65
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	3 257,27	1 275 230,55
1. Impôts	3 257,27	1 275 230,55
F. Autres dettes	73 065 322,16	82 911 058,71
X. Comptes de régularisation	134 659 347,59	73 819 823,96
Total du passif	1 437 267 167,82	1 361 770 440,48

Commentaire du passif

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 5 163 223 / 16 425 734 parts sociales A (€ 516 322 300,00 / € 258 237 177,08) et 0 / 2 965 618 parts sociales E (€ 0,00 / € 296 561 800,00).

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelga en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 95531 779,68 / € 90 314 522,16).
- Réserve « Fonds d'Éclairage Public » secteur Chaussée Electricité (€ 0,00 / € 11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

Réserve constituée en vue de couvrir les soldes maîtrisables pour les exercices réglementaires en cours.

VI. Subsides en capital

Subsides reçus pour investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5 538 708,89 / € 5 514 253,17).
- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités « Supply » pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, et d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 484 131,94 / € 4 718 023,49).

- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes, bris de scellés et compteurs oubliés (€ 35 768 085,53 / € 31 533 344,91).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 18 743 535,88 / € 16 686 168,16).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 6 509 518,05 / € 6 557 809,28).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1 312 721,20 / € 1 312 721,20).
- Provision constituée en vue de couvrir un litige IT (Attachmate) (€ 0,00 / € 629 169,65).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnités pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94 612,50 / € 94 612,50).

VIII. Dettes à plus d'un an

A. Dettes financières

2. Emprunts obligataires non subordonnés

Émission obligataire pour un montant de 100 000 000,00 € en date du 23/05/2013 pour une durée de 10 ans.

4. Établissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par :
- Belfius (€ 10 762 627,33 / € 13 432 007,79);
- KBC (€ 34 242 590,99 / € 40 553 315,61).

D. Autres dettes

Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 65 989 604,33 / € 73 935 046,80) ainsi qu'un cautionnement reçu en numéraires (€ 53 853,30 / € 0,00).

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant :
- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 3 969 810,36 / € 3 834 915,19);
- sur les prêts à long terme accordés par la KBC (€ 6 310 724,62 / € 6 479 201,08);
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 7 945 442,47 / € 8 096 496,00).

B.1. Dettes financières – Établissements de crédit

Émission de billets de trésorerie via la banque Belfius.

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1 273 515,49 / € 1 531 899,74) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 0,00 / € 847 165,91).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- le montant dû à la TVA (€ 0,00 / € 1 112 090,94);
- la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 0,00 / € 158 058,93);
- les cotisations sur énergie (€ 3 257,27 / € 5 080,68).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent :

- les dividendes restant à payer aux associés (€ 59 433 956,01 / € 59 350 098,25);
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 0,00 / € 9 639 839,90);
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 9 239 033,16 / € 7 272 043,24);
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 4 179 717,59 / € 5 617 208,05);
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 17 709,57 / € 32 854,96);
- le solde du 1^{er} « Fonds Éclairage Public » (€ 0,00 / € 3 978,44);
- divers montants restant à payer (€ 194 905,83 / € 995 035,87).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 2 359 118,97 / € 329 020,47);
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 2 159 777,14 / € 4 064 614,82);
- les soldes non maîtrisables pour les exercices réglementaires en cours (bonus-malus CREG) (€ 128 636 001,42 / € 67 164 516,58);
- divers montants restant à régulariser (€ 1 504 450,06 / € 2 261 672,09).

COMPTE DE RÉSULTATS

	2013 EUR	2012 EUR
I. Ventes et prestations	321 184 204,45	335 703 629,30
A. Chiffre d'affaires	299 374 091,71	302 045 465,43
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-2 410 750,37	-151 450,71
D. Autres produits d'exploitation	24 220 863,11	33 809 614,58
II. Coût des ventes et des prestations	-271 852 387,45	-245 782 864,66
A. Approvisionnements et marchandises	23 050 642,01	31 927 405,05
1. Achats	24 213 563,60	32 192 189,38
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-1 162 921,59	-264 784,33
B. Services et biens divers	183 340 785,67	181 697 854,72
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	23 620,65	23 172,96
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	42 973 809,21	41 756 891,46
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	1 928 781,05	143 207,48
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	5 675 231,35	-22 950 199,63
G. Autres charges d'exploitation	14 859 517,51	13 184 532,62
III. Bénéfice d'exploitation	49 331 817,00	89 920 764,64
IV. Produits financiers	369 878,74	625 502,86
A. Produits des immobilisations financières	7 919,04	8 099,43
B. Produits des actifs circulants	246 600,28	52 574,41
C. Autres produits financiers	115 359,42	564 829,02
V. Charges financières	-5 527 131,00	-2 963 132,72
A. Charges des dettes	5 492 241,74	2 950 643,67
C. Autres charges financières	34 889,26	12 489,05
VI. Bénéfice courant avant impôts	44 174 564,74	87 583 134,78
VII. Produits exceptionnels	19 936 124,89	785 193,60
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	366 370,82	337 054,10
E. Autres produits exceptionnels	19 569 754,07	448 139,50
VIII. Charges exceptionnelles	822 785,70	-563 998,48
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	4 359,91
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	-3 903 648,90	-31 889 779,08
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	30 961,58	221 258,83
E. Autres charges exceptionnelles	3 049 901,62	32 228 158,82
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	64 933 475,33	87 804 329,90
X. Impôts sur le résultat	-39 545,64	-465 191,67
A. Impôts	39 545,65	465 191,67
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	-0,01	0,00
XI. Bénéfice de l'exercice	64 893 929,69	87 339 138,23
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	64 893 929,69	87 339 138,23

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	2013 EUR	2012 EUR
A. Bénéfice à affecter	64 893 929,69	87 339 138,23
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	64 893 929,69	87 339 138,23
C. Affectations aux capitaux propres	-5 459 973,68	-7 742 166,65
3. Aux autres réserves	-5 459 973,68	-7 742 166,65
F. Bénéfice à distribuer	-59 433 956,01	-79 596 971,58
1. Rémunération du capital	-59 433 956,01	-79 596 971,58

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

	2013 Électricité EUR	2013 Gaz EUR	2012 Électricité EUR	2012 Gaz EUR
Distribution de gaz et d'électricité (Produits + / Charges -)				
Produits d'exploitation	219 131 088,54	141 630 794,00	215 001 956,91	127 510 623,96
Redevances réseaux GRD	217 655 132,07	131 245 302,19	214 134 226,92	119 155 437,93
Autres produits	1 475 956,47	10 385 491,81	867 729,99	8 355 186,03
Frais de distribution	-93 593 580,45	-51 999 690,43	-92 223 245,81	-48 373 240,34
Entretien	-15 347 920,80	-7 684 862,07	-17 384 037,60	-8 553 507,06
Services techniques	-30 768 876,86	-20 904 023,36	-29 162 121,51	-19 993 606,24
Services généraux (hors pensions)	-34 369 281,99	-22 979 572,20	-31 858 510,03	-21 177 196,81
Services de la clientèle et commerciaux	-2 080 597,98	-1 585 929,46	-2 133 022,99	-1 776 701,28
Services logistiques	-5 637 535,72	-3 700 911,11	-5 501 721,23	-3 703 270,65
Gestion du système	-5 451 367,57	-4 894 460,66	-5 533 238,69	-4 687 487,92
Mesure et comptage	-8 254 966,61	-5 503 552,92	-9 407 208,63	-5 812 053,80
Redevances de voirie	-23 828 305,51	-12 970 762,39	-23 162 633,34	-11 287 410,05
Redevances diverses	-1 545 700,22	-408 951,55	-1 614 663,12	-515 531,80
Couvertures des pertes réseaux	-8 409 233,07	0,00	-9 347 604,52	0,00
Travaux pour compte de tiers	-1 038 593,43	-125 864,45	-874 223,58	-36 967,57
Frais récupérés et transférés	43 138 799,31	28 759 199,74	43 755 739,43	29 170 492,84
Amortissements et désaffectations (régulé)	-27 705 647,49	-20 945 688,84	-27 458 475,75	-20 563 898,48
Pensions (capitaux et rentes)	-13 388 227,90	-9 459 445,48	-13 330 609,07	-9 446 501,24
Obligations de service public (OSP)	-26 836 372,18	-2 319 069,54	-28 230 155,77	-3 072 461,74
Charges	-26 836 372,18	-2 319 069,54	-28 230 155,77	-3 072 461,74
Activités non régulées	-194 851,42	-200 697,40	-272 706,24	-163 353,21
Résultats sur créances irrécouvrables	-1 184 609,09	-613 287,15	-600 061,24	-580 216,11
Bonus-malus CREG	-28 723 336,87	-32 748 147,97	-14 167 857,77	-1 763 882,21
Produits et charges divers	462 494,26	11 750 617,08	9 216,84	9 215 047,94

	2013 Électricité EUR	2013 Gaz EUR	2012 Électricité EUR	2012 Gaz EUR
Embedded Costs	2 780 941,91	1 610 269,90	-1 753 720,45	-692 106,02
Intérêts afférents aux emprunts	-1 575 694,37	-1 485 949,20	-273 459,06	161 258,91
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	2 314,38	715,23	613,92	2 235,50
Intérêts sur capitaux-pensions	-1 370 083,84	-833 536,73	-1 585 491,30	-1 149 271,94
Produits et charges divers	5 724 405,74	3 929 040,60	104 615,99	293 671,51
Résultat non récurrent	-1 623 855,31	-895 839,95	-1 076 068,40	-321 017,36
Impôts	-38 838,66	-1 089,87	-2 208,94	-305 921,27
Bénéfice de l'exercice	29 085 205,34	35 808 724,35	35 896 064,31	51 443 073,92
Dotations aux réserves	-2 383 559,60	-3 076 414,08	-3 209 145,76	-4 533 020,89
Bénéfice à distribuer	26 701 645,74	32 732 310,27	32 686 918,55	46 910 053,03
Dividendes à Interfin	26 701 454,60	32 732 186,20	29 921 388,17	43 924 219,67
Dividendes aux communes associées	191,14	124,07	79,61	126,34
Dividendes à la société privée	0,00	0,00	2 765 450,77	2 985 707,02

ANNEXE

État des immobilisations corporelles

	Code	Exercice	Exercice précédent
Terrains et constructions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P		84 698 586,24
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	7 001 027,03	
Cessions et désaffectations	8171	30 466,70	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	91 669 146,57	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P		1 192 948,82
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231	25 381,88	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1 167 566,94	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P		26 930 780,35
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1 675 815,90	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	1 131,04	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	28 605 465,21	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(22)	64 231 248,30	

	Code	Exercice	Exercice précédent
Installations, machines et outillage			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P		1 380 303 790,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	60 646 204,15	
Cessions et désaffectations	8172	14 087 526,69	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 426 862 468,11	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P		244 119 656,09
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	5 194 035,23	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	238 925 620,86	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P		594 164 439,07
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	34 758 263,89	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	12 213 734,17	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	616 708 968,79	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(23)	1 049 079 120,18	

	Code	Exercice	Exercice précédent
Mobilier et matériel roulant			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P		52 690 234,30
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7 603 941,75	
Cessions et désaffectations	8173	4 426 747,76	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	55 867 428,29	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P		4 319,18
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	2 159,59	
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	6 478,77	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P		33 283 517,27
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6 414 329,19	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	4 386 229,33	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	35 311 617,13	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(24)	20 562 289,93	

	Code	Exercice	Exercice précédent
Autres immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P		650 207,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	134 047,38	
Cessions et désaffectations	8175	157 253,81	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	627 001,19	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P		366 720,39
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	125 400,23	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	139 191,40	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	352 929,22	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(26)	274 071,97	

État des immobilisations financières

	Code	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P		4 195 428,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 195 428,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P		2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(280)	4 192 459,58	
Entreprises avec lien de participation - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P		3 100,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	3 100,00	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(282)	3 100,00	
Autres entreprises - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P		288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(284)	288,33	
Autres entreprises - Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P		625,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(285/8)	625,00	

Information relative aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou (-) (en unités))	
1) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 681 304 quai des Usines 16, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	752	99,00		31/12/2013	EUR	16 787,47	1 899,90
2) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881 278 355 quai des Usines 16, 1000 Bruxelles, Belgique Fixe	98	98,00		31/12/2013	EUR	19 784,24	2 172,91
3) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 565 793 quai des Usines 16, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	6 336	99,00		31/12/2013	EUR	162 458,76	1 926,93
4) ATRIAS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0836 258 873 Galerie Ravenstein 4 boîte 2, 1000 Bruxelles, Belgique Variable	62	16,67		31/12/2013	EUR	18 600,00	0,00

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	Code	Exercice	Exercice précédent
Placements de trésorerie - autres placements			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		5 504 782,65
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		5 504 782,65
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	55 525 000,00	
Avec une durée résiduelle ou de préavis:			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	55 525 000,00	
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
Comptes de régularisation			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
1) Frais de gestion pour capitaux-pensions liquidés		87 488 362,41	
2) Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées		7 639 199,54	
3) Énergie en compteurs		1 273 515,49	
4) Autres		1 217 202,93	

État du capital et structure de l'actionariat

	Code	Exercice	Exercice précédent
État du capital			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		554 798 977,08
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	516 322 300,00	
		Montant	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
1) Transformation de parts E en parts A: parts E		-211 379 900,00	-2 113 799
2) Transformation de parts E en parts A: parts A		211 379 890,91	13 445 275
3) Modif de valeurs parts A: annul à 15,7215 €		-469 617 067,99	-29 871 009
4) Modif de valeurs parts A: parts à 100 €		469 620 200,00	4 696 202
5) Réduction de capital parts E		-60 000 000,00	-600 000
6) Incorp prime d'émission au capital - parts A		10 112 500,00	101 125
7) Incorp réserv disponible au capital - parts A		11 407 700,00	114 077
8) Transformation de parts E en parts: parts E		-25 181 900,00	-251 819
9) Transformation de parts E en parts A: parts A		25 181 900,00	251 819
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) Parts A		516 322 300,00	5 163 223

Provisions pour autres risques et charges

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
1) Provisions créances irrécouvrables et recouvrement	36 252 217,47
2) Provision Rest-Term	18 743 535,88
3) Provision selon recommandation C.C.(gaz) 2003/13	5 538 708,89
4) Provision assainissement sites	6 509 518,05
5) Provision cogénération	1 312 721,20
6) Autres	94 612,50

État des dettes et comptes de régularisation du passif

	Code	Exercice
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	10 280 534,98
Établissements de crédit	8841	10 280 534,98
Autres dettes	8901	7 945 442,47
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	18 225 977,45
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	33 005 218,32
Établissements de crédit	8842	33 005 218,32
Autres dettes	8902	29 086 221,93
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	62 091 440,25
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	112 000 000,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	100 000 000,00
Établissements de crédit	8843	12 000 000,00
Autres dettes	8903	36 957 235,70
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	148 957 235,70

	Code	Exercice
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	3 257,27
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

1) Primes URE/URG		2 159 777,14
2) Bonus/malus CREG		128 636 001,42
3) Autres		3 863 569,03

Résultats d'exploitation

	Code	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
1) Électricité		198 596 582,93	199 066 567,49
2) Gaz		100 777 508,78	102 978 897,94
Ventilation par marché géographique			
1) Belgique		299 374 091,71	302 045 465,43
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	380 554,00	680 785,00
Charges d'exploitation			
Frais de personnel			
Pensions	624	23 620,65	23 172,96
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	121 457,48	143 207,48
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1 807 323,57	
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	13 064 997,18	14 735 333,41
Utilisations et reprises	9116	7 389 765,83	37 685 533,04
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	76 733,01	41 072,86
Autres	641/8	14 782 784,50	13 143 459,76

Résultats financiers et exceptionnels

	Code	Exercice	Exercice précédent
Résultats financiers			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
Subsides en capital	9125	76 495,89	58 558,39
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
1) Plus-values sur placements		24 182,10	483 075,67
Résultats exceptionnels			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
1) Assainissement sites		110 852,13	
2) NRClick		371 063,00	
3) Règlement définitif énergie en compteur		9 444 987,00	
4) Nettoyage dossiers avant libéralisation		9 642 851,94	
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
1) Assainissement sites		159 143,36	
2) Projets MIG, Smart Metering et NRClick		2 757 273,05	
3) Amende pénale		132 361,62	
4) Solde costpool		1 123,59	

Impôts et taxes

	Code	Exercice
Impôts sur le résultat		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	39 545,65
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	39 545,65
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Code	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À l'entreprise (déductibles)	9145	69 771 485,39	79 974 562,57
Par l'entreprise	9146	117 259 890,05	116 628 513,14
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	43 701,83	45 446,78
Précompte mobilier	9148		5 308 915,79

Droits et engagements hors bilan

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

Garanties pluriannuelles données à diverses communes et à la région (1 299 180,00 €)
Garanties données par divers fournisseurs (6 066 915,65 €)
Garantie suite à la convention entre Electrabel, Interfin et Sibelga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital et de rentes au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale (240 322 702,74 €)
Engagements de la clientèle pour les appareils en location (806 513,72 €)
Garanties locatives (38 016,00 €)
Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit (4 403 598,52 €)

Litiges importants et autres engagements importants

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales

Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Code	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			
Immobilisations financières	(280/1)	4 192 459,58	4 192 459,58
Participations	(280)	4 192 459,58	4 192 459,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	27 351,69	38 619,73
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	27 351,69	38 619,73
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	23 571 599,79	23 749 672,49
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	23 571 599,79	23 749 672,49
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	7 131,97	5 630,82
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Entreprises avec lien de participation			
Immobilisations financières	(282/3)	3 100,00	3 100,00
Participations	(282)	3 100,00	3 100,00
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	184 183,71	
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	184 183,71	
Dettes	9352	85 562,54	
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	85 562,54	

Relations financières

	Code	Exercice
Avec les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	268 851,66
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	7 228,78
Avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)		
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	27 025,00
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	13 700,00
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Déclaration relative aux comptes consolidés

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la raison suivante :

- l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

En référence à l'article 113 §2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 99,9998% des parts matérielles du capital social de Sibelga consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

INTERFIN SCRL
 BE 0222 944 897
 quai des Usines 16,
 1000 Bruxelles
 Belgique

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère et indication si cette entreprise mère établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation :

INTERFIN SCRL
 BE 0222 944 897
 quai des usines 16,
 1000 Bruxelles,
 Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés.

Il s'agit d'informations données pour l'ensemble le plus grand.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

- 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- 3% sur les bâtiments industriels repris sous la rubrique III A
- 2% sur les autres constructions reprises sous la rubrique III A
- 2% sur les câbles basse et moyenne tensions repris sous la rubrique III B
- 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions reprises sous la rubrique III B
- 3% sur les postes, cabines et stations, repris sous la rubrique III B
- 3% sur les raccordements repris sous la rubrique III B
- 3% sur les appareils de mesures non intelligents repris sous la rubrique III B
- 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- 20% sur le matériel roulant repris sous la rubrique III C
- 33,33% sur le matériel informatique et bureautique repris sous la rubrique III C
- 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusqu'à fin 2009, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, l'activité de Sibelga s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à Sibelga d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD.

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées (RAB), majorée ou réduite du fonds de roulement.

La valeur initiale des capitaux investis (iRAB) a été déterminée sur base d'un inventaire technique des immobilisations corporelles valorisées à leur valeur économique au 31 12 2001 pour les immobilisations corporelles électricité et au 31 12 2002 pour les immobilisations corporelles gaz.

Les arrêtés tarifaires imposent que la RAB évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{désaffectations } n.$$

La CREG exige de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD.

Sibelga a décidé de comptabiliser à partir de 2010 la RAB dans ses comptes et a, pour cette raison :

- > annulé les plus-values historiques dans ses comptes,
- > comptabilisé la différence entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles (non réévaluée) au 31/12/2009. Cette différence dénommée plus-value RAB est comptabilisée dans des rubriques séparées des immobilisations corporelles.

L'article 5 § 1^{er} de l'A R du 2 septembre 2008 stipule que la partie de la plus-value RAB relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée doit être déduite annuellement de la RAB. Cette déduction de la plus-value « est reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire (2009-2012). En règle générale, à l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les quatre années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire ».

Sibelga applique cette disposition depuis l'exercice comptable 2010. Cependant, suite au gel des tarifs pour les années 2013 et 2014, le taux de 2% a été maintenu.

2. Stocks

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Les articles non mouvementés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique :

- > s'ils sont non utilisables, ils seront rebutés à 100%;
- > s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

Dans les autres cas, les articles conservent leur valeur d'origine.

3. Créances à un an au plus

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie, travaux et divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (Autres charges d'exploitation II/G); lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

4. Subsidés en capital

Les subsidés composant cette rubrique sont amortis au même rythme que les installations reprises au point « Immobilisations corporelles » pour lesquelles ces subsidés ont été obtenus.

5. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont créées en fonction des risques identifiés et sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

6. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans. Cette prise en charge sera terminée à l'issue de l'exercice 2026.

Les comptes de régularisation du passif reprennent principalement les soldes régulatoires non maîtrisables. Ceux-ci seront affectés en fonction de dispositions à prendre par le régulateur compétent.



Sibelga

Sibelga SCRL

quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles
Tél : 02 274 31 11 - Fax : 02 549 43 34
e-mail : info@sibelga.be
www.sibelga.be